

## célébrons



Réseaux  
haut débit

Portefeuille  
électronique

Internet  
Mobile

Surprises...

## au coeur de l'innovation

Une nouvelle année, une nouvelle page, après 25 ans de partage !

Aujourd'hui, acteur majeur en matière d'innovation et de convergence en Afrique, nous vous offrons **les technologies de demain**. Vivez pleinement le monde du Très Haut débit et découvrez avec nous tout un univers de services qui vous simplifieront la vie.

Le Groupe Sonatel vous remercie de votre **confiance** et vous souhaite ses **meilleurs vœux**, en vous invitant à vivre en 2011, une nouvelle année riche en innovations et en surprises...

MCCANN

finances



avec vous, pour vous & sonatel

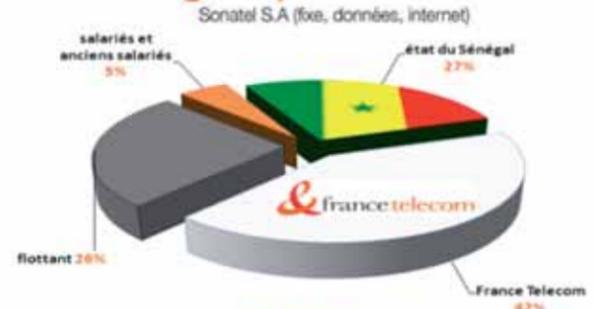


Bracelet de coquille, cuir et fil  
 Les coquilles, appelées communément coquillages, sont des cyprées (cypraea moneta) ou porcelaine monnaie, provenant d'Afrique de l'Est (Kenya), Mozambique, Zanzibar, des îles Maldives ou sud de l'Inde, des Philippines et de la Malaisie.  
 Ornement porté à l'avant bras par les Peulh du Burkina Faso, ancienne Haute Volta, ce bijou sert à se protéger contre les mauvais esprits. Il est également censé favoriser la fertilité.

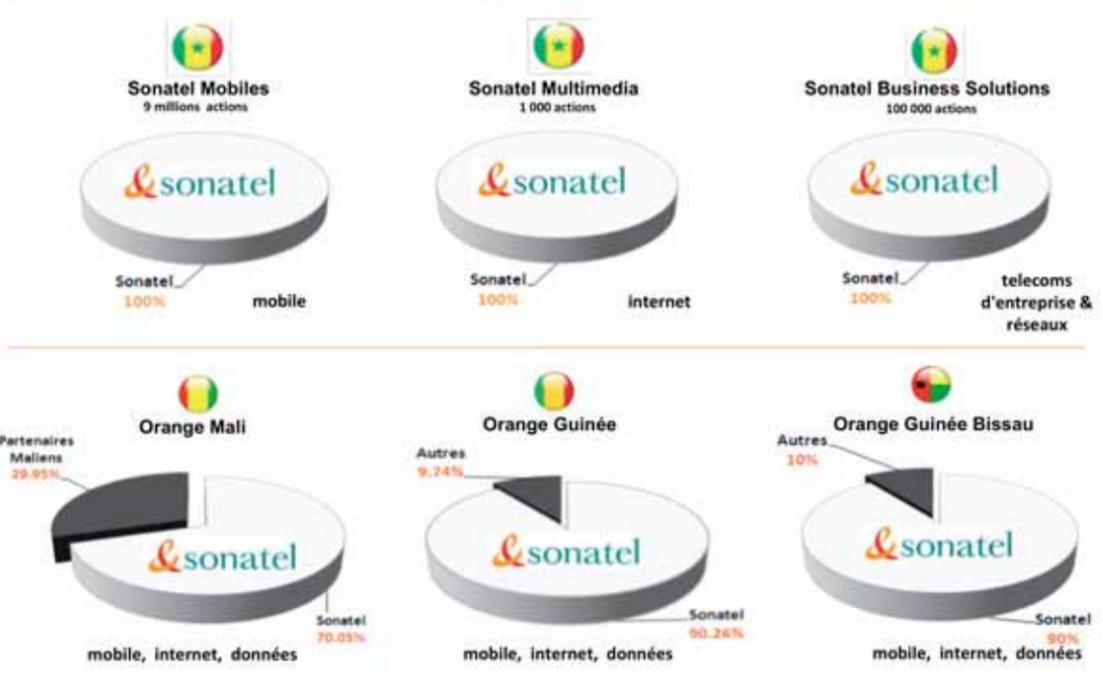


## chiffres clés

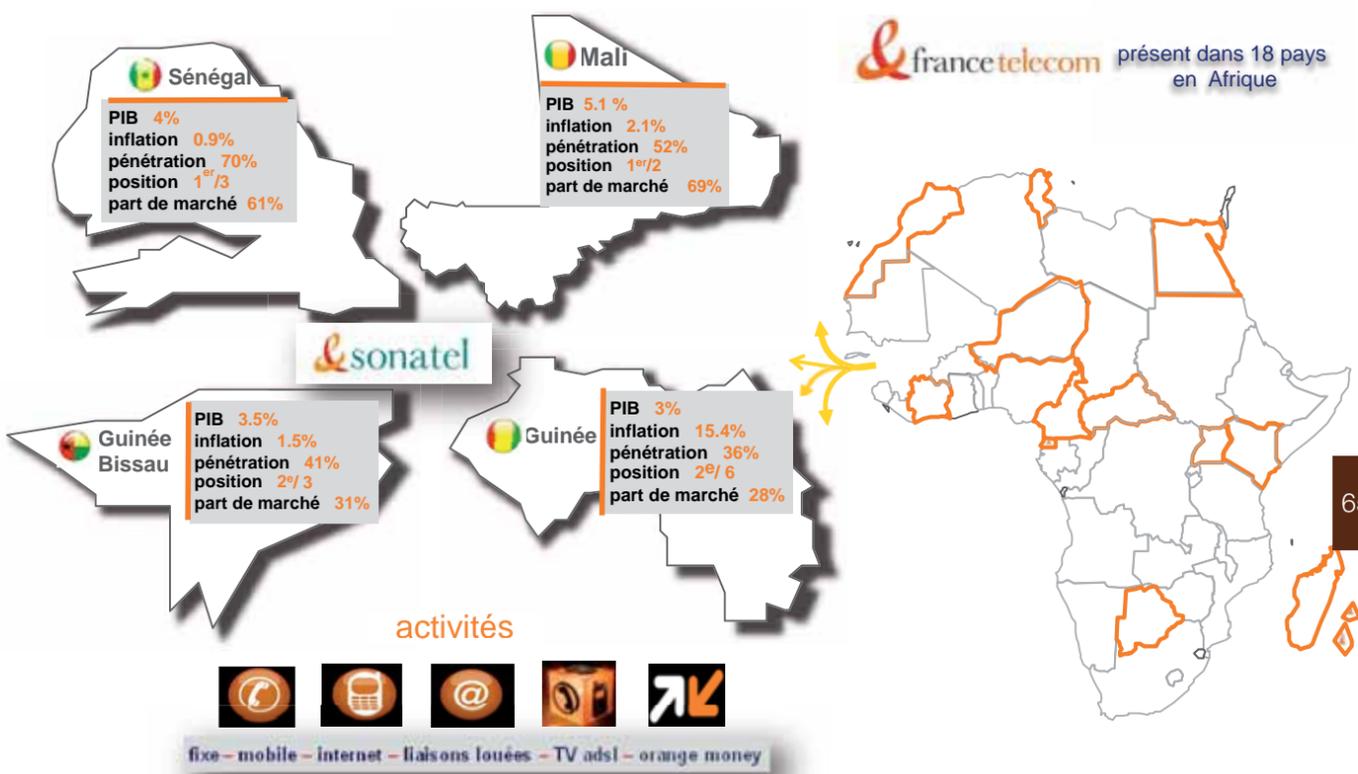
### le groupe Sonatel



### les filiales



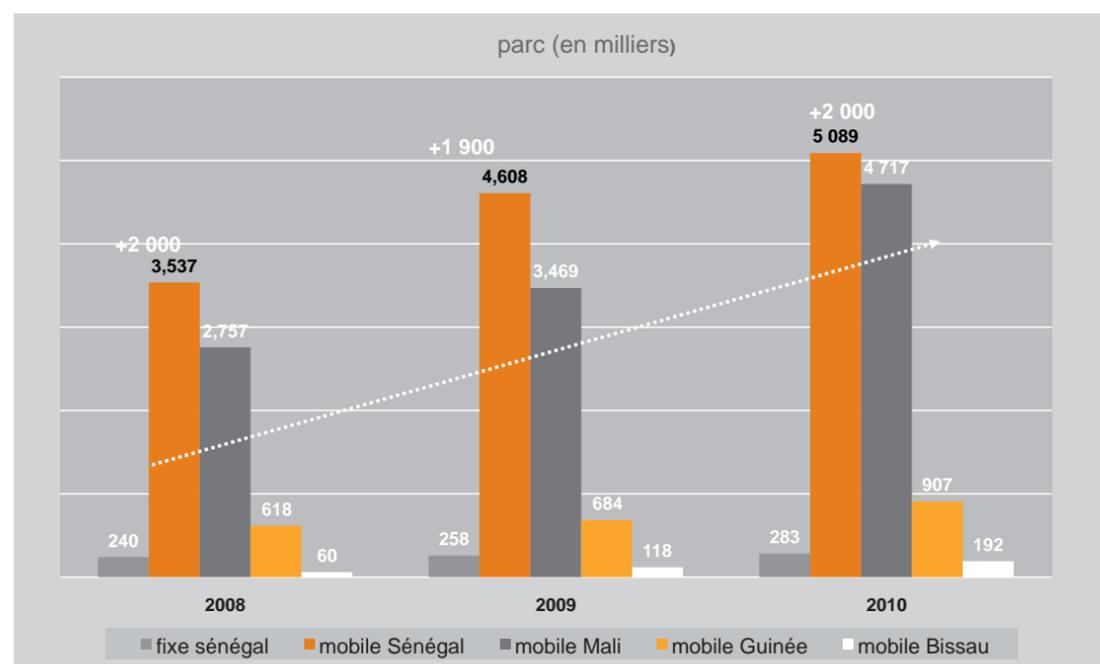
amélioration des taux de pénétration et maintien de positions fortes sur tous nos marchés malgré une pression concurrentielle accrue



chiffres clés

le parc mobile représente 96% du parc global du groupe et croît sur tous les marchés

le parc du groupe Sonatel est de 11.3 millions d'abonnés avec 2 millions de nouveaux abonnés recrutés en 2010

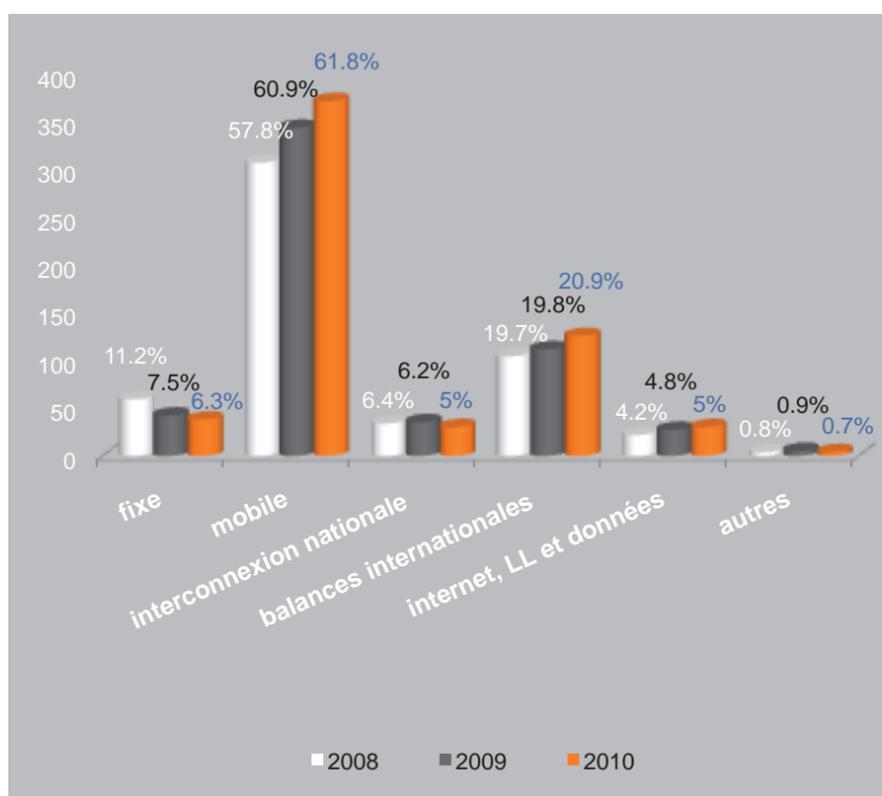


parc abonnés	2008	2009	2010	Δ 09/08	Δ 10/09
fixe	240 358	258 233	282 722	7.4%	9.5%
mobile	6 971 710	8 884 735	10 905 583	27.4%	22.7%
internet	52 836	64 052	91 854	21.2%	43.4%
<b>Total</b>	<b>7 264 904</b>	<b>9 207 020</b>	<b>11 280 159</b>	<b>26.7%</b>	<b>22.5%</b>

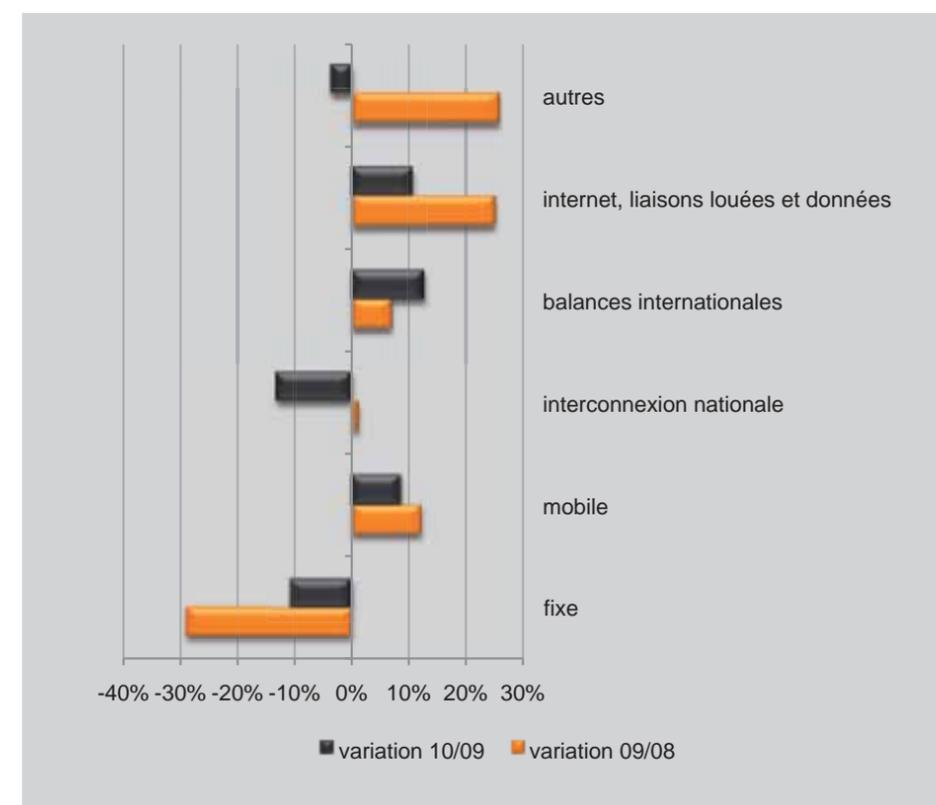
# chiffres clés

le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 599 milliards de Fcfa, soit une croissance de 6.5%

répartition et évolution CA par activité



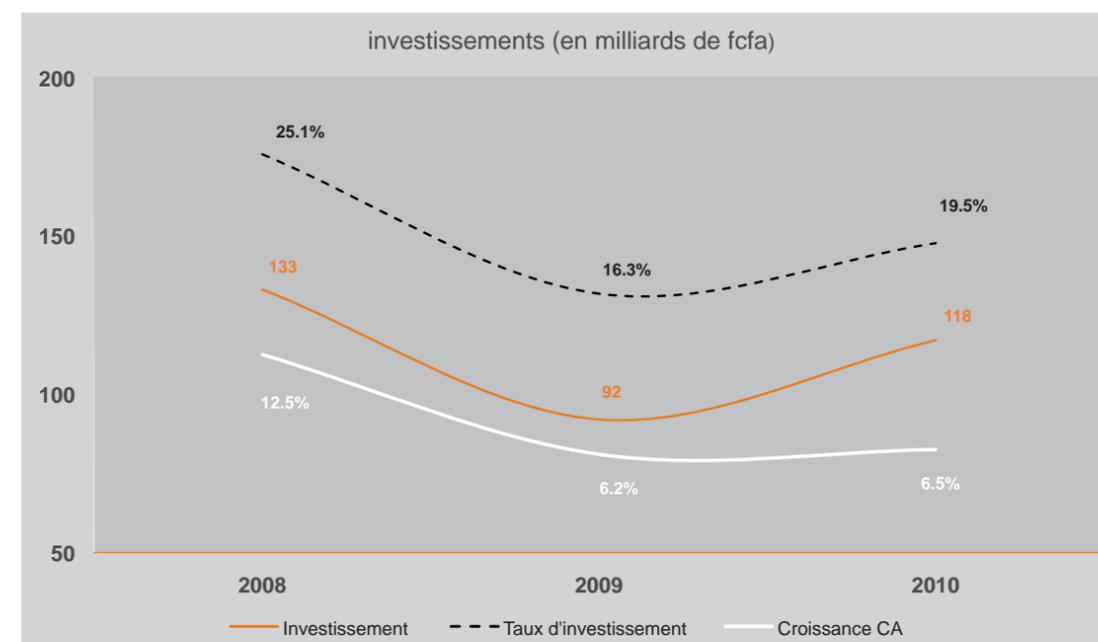
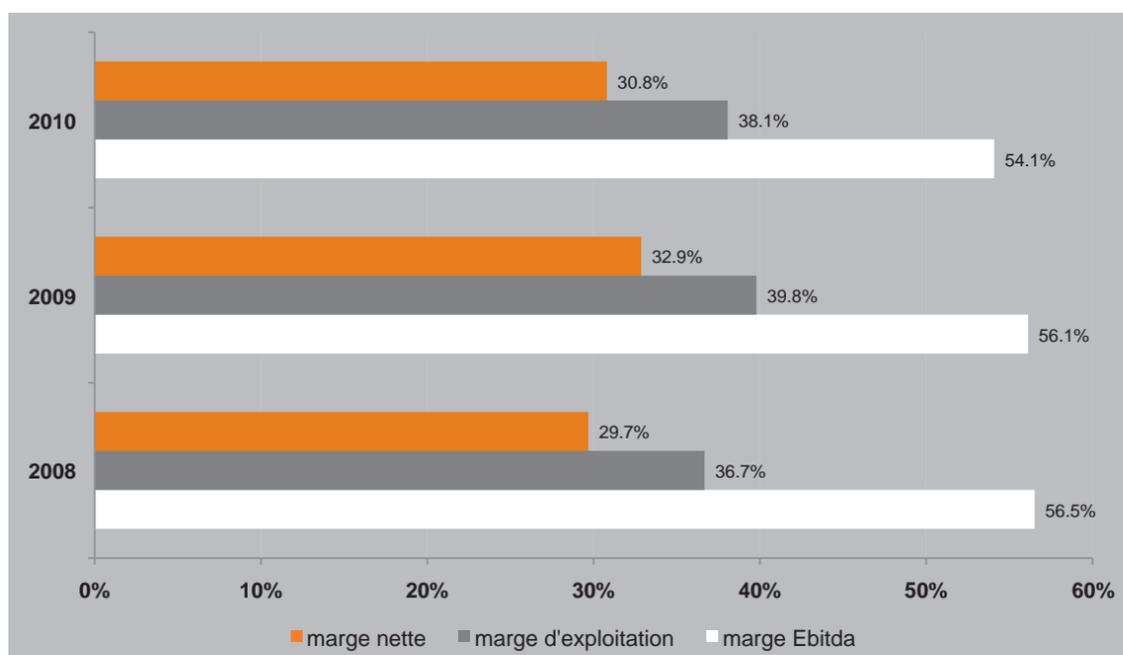
évolution de variation du CA par activité



chiffres clés

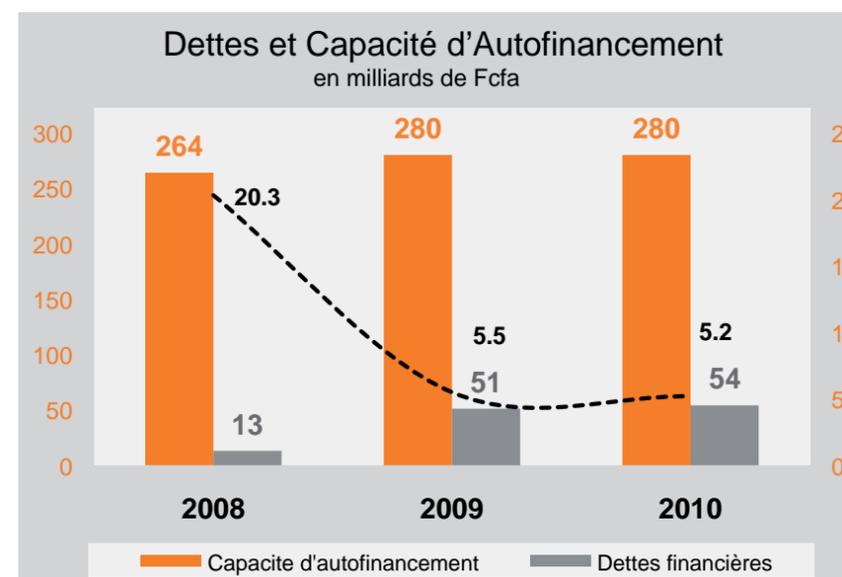
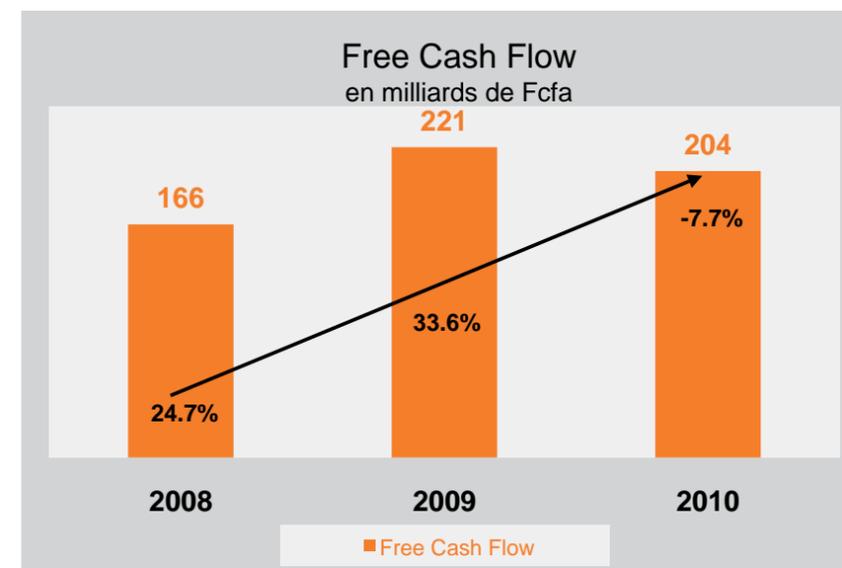
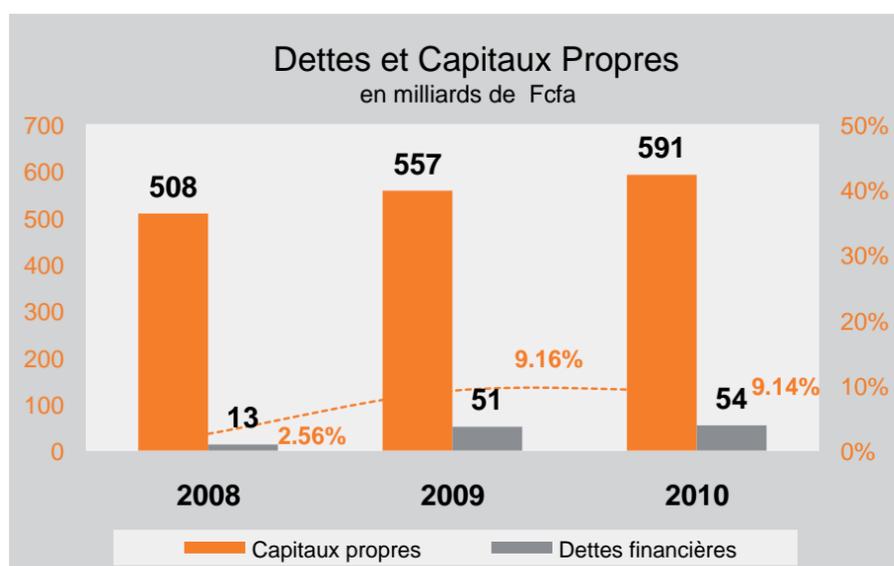
les marges du groupe sont maintenues à des niveaux élevés

un niveau d'investissement soutenu qui atteint 19.6% du chiffre d'affaires



## chiffres clés

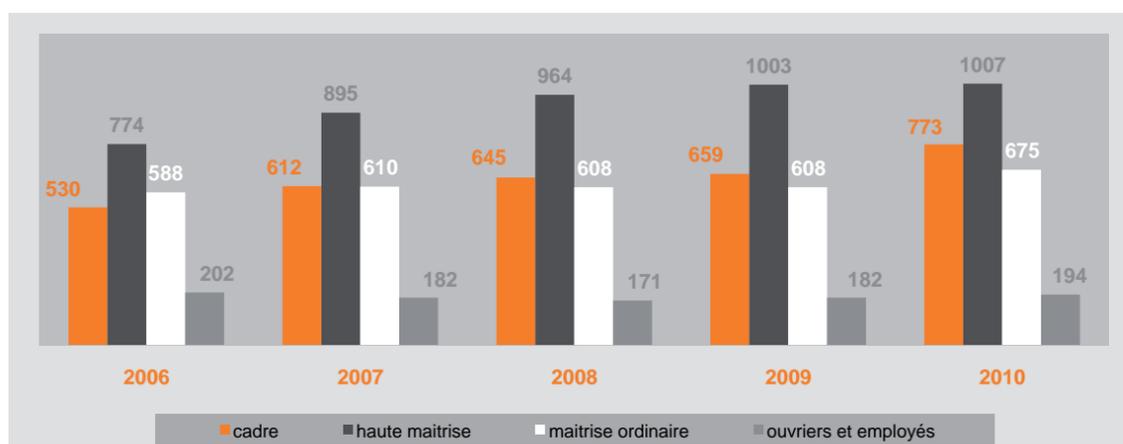
- une bonne génération de cash avec un endettement limité
- une capacité d'autofinancement supérieure à 5 fois la dette financière



## chiffres clés

des effectifs stables malgré une activité en croissance

effectifs	2008	2009	2010	Δ 09/08	Δ 10/09
Sonatel (Sénégal)	1 923	1 924	1 923	0.1%	-0.1%
Orange Mali	336	371	415	10.4%	11.9%
Orange Guinée	123	131	146	6.5%	11.5%
Orange Bissau	36	39	47	8.3%	20.5%
<b>groupe Sonatel</b>	<b>2 418</b>	<b>2 465</b>	<b>2 531</b>	<b>1.9%</b>	<b>2.7%</b>



le groupe Sonatel, moteur essentiel du développement économique dans ses pays de présence



maquette du futur siège de Sonatel

- contribution de manière significative à la création d'emplois : + 100 000 emplois dans la sous-région (vendeurs de cartes, gérants de télécentres, agents spécialisés et salariés) dont + 3 000 emplois directs

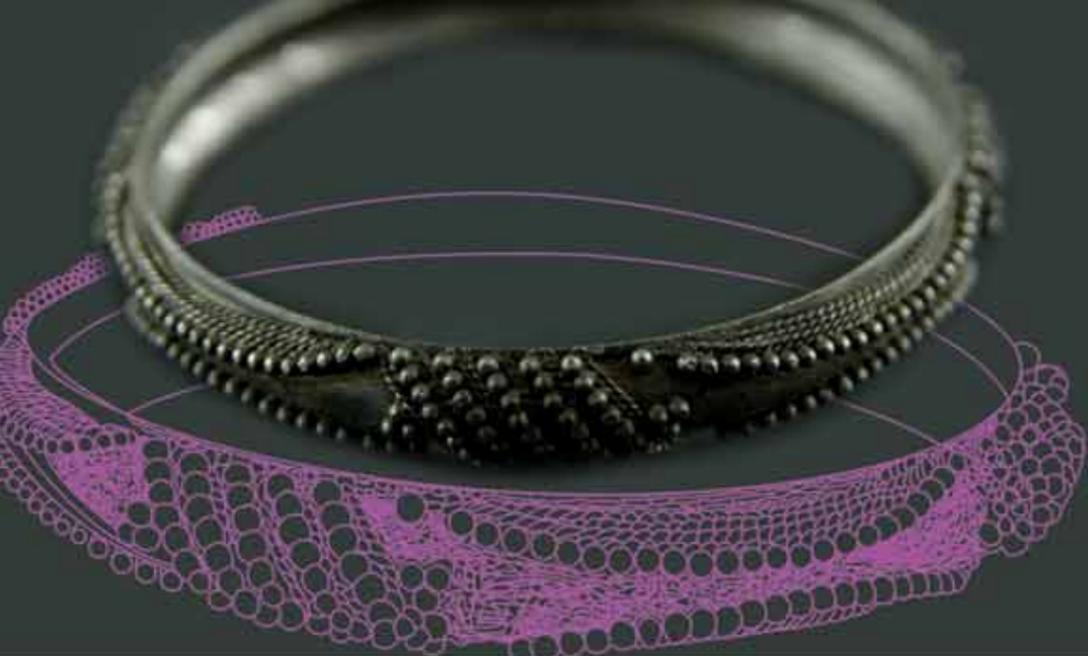
- renforcement de sa contribution aux recettes budgétaires dans les pays de présence : + 250 milliards de Fcfa versés au titre des impôts, taxes, redevances, cotisations sociales, droits de douane et dividendes en 2010 dont 175 milliards de Fcfa au Sénégal et 52 milliards de Fcfa au Mali

- contribution à la richesse au profit des entreprises privées de la sous-région : + 50 milliards de Fcfa générés pour les partenaires distributeurs de cartes, gérants de télécentres et près de 140 milliards de Fcfa de chiffre d'affaires généré au profit des fournisseurs de la sous-région au titre de ses achats

- contribution de 145 milliards de Fcfa de recettes d'exportation versées par les opérateurs étrangers de télécommunications pour l'année 2010 dont 95 milliards de Fcfa par le Sénégal et 46 milliards de Fcfa par le Mali

- couverture de plus de 90% de la population du Sénégal par le mobile dont plus de 95% des villages de plus de 500 habitants au Sénégal

- construction en cours d'un nouveau siège du groupe au Sénégal pour un coût global de 9 milliards de Fcfa



Bracelet circulaire en argent servant d'ornement incrusté de décorations en argent et de petites perles de verre.

## 2010, année des 25 ans de Sonatel, est marquée par un environnement plus concurrentiel et la pérennisation des performances financières et opérationnelles

### note au lecteur

Le périmètre de consolidation du groupe Sonatel englobe les entités Sonatel SA et ses filiales :

- Sonatel Mobiles, filiale à 100% de droit sénégalais,
- Sonatel Multimedia, filiale à 100% de droit sénégalais,
- Sonatel Business Solutions, filiale à 100% de droit sénégalais,
- Orange Mali, filiale à 70.05% de droit malien,
- Orange Bissau, filiale à 90% de droit bissau guinéen.
- Orange Guinée, filiale à 90,26% de droit guinéen,

Les données financières consolidées 2010 du groupe Sonatel sont commentées dans ce rapport.

### **l'environnement économique et politique reste difficile bien qu'en amélioration avec la normalisation du climat politique en Guinée et en Guinée Bissau :**

- amélioration de la situation économique de la sous-région
- croissance du Pib de 4% au Sénégal, 5.1% au Mali, 3% en République de Guinée, 3.5% en Guinée Bissau
- normalisation du climat politique et retour de l'ordre constitutionnel avec l'élection d'un nouveau Président de la République en Guinée. Poursuite de la dépréciation du franc guinéen (GNF) toutefois sur le plan économique
- inflation relativement faible au Sénégal, au Mali et en Guinée Bissau. Toutefois, en Guinée, le taux d'inflation reste relativement élevé à 15.4%
- hausse de la pression fiscale avec le relèvement du taux de la Rutel (taxe sur les encaissements payée par les clients) de 2% à 5% au Sénégal, l'instauration en juin 2010 puis la suspension en novembre 2010 de la surtaxe sur les appels internationaux avec des effets négatifs sur le trafic arrivée international
- persistance de la crise énergétique au Sénégal ainsi que des effets de la crise internationale avec une baisse des flux provenant des émigrés

## rapport financier

## les marchés sont plus concurrentiels dans tous nos pays de présence

- développement et généralisation des offres
- montée de l'agressivité des concurrents au Sénégal et au Mali aussi bien sur le recrutement que sur le trafic
- arrivée d'un 6<sup>ème</sup> opérateur en Guinée

## nos positions de marché restent fortes et prépondérantes bien qu'un rééquilibrage des parts de marché s'opère

- recrutement de 2 millions d'abonnés en 2010 avec l'atteinte des 11 millions d'abonnés pour le groupe
- le développement du multisim, compensée par des gains dans les nouveaux marchés : - 6 points au Sénégal, - 14 points au Mali, + 3 points en Guinée et + 6 points en Guinée Bissau
- baisse des parts de marché volume (nombre d'abonnés) sur les marchés historiques avec

## les marchés sont de plus en plus dynamiques et plus concurrentiels

- 5 millions d'abonnés mobile au Sénégal malgré la baisse de part de marché volume
- augmentations religieuses et à forte incidence sur le trafic
- offensive commerciale sur le recrutement d'abonnés par tous les opérateurs
- augmentation des taux de pénétration : 70% au Sénégal, 52% au Mali, 28% en Guinée et 31% en Guinée Bissau
- renforcement du phénomène du multisim du fait des offres d'abondance proposées sur les différents réseaux
- leadership d'Orange en matière d'innovation avec la mise sur le marché d'offres telles que Orange Money (paiement via le mobile) au Sénégal et au Mali, d'offres autour de la 3G+, l'Internet Mobile (gmail et facebook via le mobile, adsl semi prépayé, iPhone 3G ...)
- bonne couverture réseau et animation commerciale autour des principaux évènements

## les résultats financiers sont satisfaisants et en croissance

- une croissance de 6.5% du chiffre d'affaires contre 6.25% en 2009, malgré la pression concurrentielle
- les marges se maintiennent à un niveau élevé bien qu'en baisse : taux d'Ebitda de 54.1%, avec un Ebitda en croissance de 2.6% en valeur absolue par rapport à 2009. De plus, elles restent à un niveau supérieur à ceux de nos concurrents.
- l'activité mobile qui représente 61.9% du chiffre d'affaires contribue à hauteur de 79% à son accroissement dont 24% pour les opérations en République de Guinée et en Guinée Bissau
- le taux de marge nette du groupe est de 30.8% en 2010.

en millions de Fcfa	2008	2009	2010	Δ 09/08	Δ 10/09
chiffres d'affaires	529 552	562 626	599 002	6.25 %	6.46 %
ebitda	299 063	316 108	324 326	5.70%	2.57 %
marge ebitda	56.5%	56.2%	54.1%		
résultat d'exploitation	194 104	223 884	228 044	15.34%	1.86 %
marge d'exploitation	36.7%	38.8%	38.0%		
résultat net	156 825	185 028	184 760	17.98%	-0.14%
marge nette	29.6%	32.9%	30.8%		
investissement	133 061	92 163	118 139	-30.74%	28.18%
taux d'investissement	25.1%	16.4%	19.7%		

## I. environnement des pays de présence

### 1. le contexte économique sous régional est plus favorable

L'année 2010 est marquée par une situation macro-économique en amélioration. Les prévisions de croissance du PIB de 2010 sont plus fortes que celles attendues pour tous les pays de présence du groupe (Sénégal 4% vs 3.4%, Mali 5.1% vs 4.6%, Guinée 3% vs 2.7%, Guinée Bissau 3.5% vs 2.5%).

Toutefois, la situation sociale reste morose avec un renchérissement des produits de consommation courante et une diminution importante des transferts d'argent des émigrés du fait de la crise persistante en Europe.

Le **Sénégal** reste confronté à la crise énergétique même si des avancées majeures ont été notées dans la recherche de solutions par l'Etat avec une annonce de la fin des délestages pour 2014.

En 2010, la pression fiscale sur le secteur des télécoms s'est accrue avec les mesures marquantes ci-après :

- le relèvement du taux de la Rutel de 2 à 5%
- l'institution en août 2010 par l'Etat d'une surtaxe de 63% sur le trafic entrant international en fixant le tarif de terminaison des appels internationaux terminés au Sénégal

à 0.215 €/minute puis suspension le 19 novembre 2010, occasionnant durant ces 3 mois d'application, des effets négatifs sur le trafic arrivée international

- l'attribution à Globacom d'une licence de gestion d'infrastructures de télécommunications internationales au Sénégal.

Au **Mali**, la situation économique est meilleure que celle de ses voisins du fait d'une bonne production agricole et de ses effets induits.

En **Guinée**, l'année 2010 a été marquée par des tensions économiques avec une forte dépréciation du franc guinéen et une raréfaction des devises exacerbant la problématique du financement des investissements. Le processus électoral a connu un dénouement heureux avec l'installation des nouvelles institutions de la République (Président, gouvernement), ce qui laisse augurer des perspectives de relance économique et de stabilisation politique.

La stabilité institutionnelle a été retrouvée en **Guinée Bissau** malgré quelques remous sans grande incidence sur la marche globale du pays.

### 2. le groupe Sonatel reste un acteur majeur du secteur télécoms et un moteur essentiel du développement économique dans les pays de présence

Le groupe Sonatel, classé 1<sup>ère</sup> entreprise sénégalaise, 1<sup>er</sup> opérateur de télécommunications de la sous-région ouest africaine, reste un acteur majeur du secteur des télécommunications et un moteur essentiel du développement économique dans les pays de présence.

Le groupe Sonatel :

- contribue de manière significative à la création d'emplois : plus de 100 000 emplois dans la sous-région (vendeurs de cartes, gérants de télécentres, salariés) dont plus de 3 000 emplois directs
- renforce sa participation aux recettes budgétaires dans les pays de présence : plus de 250 milliards de Fcfa versés au titre des impôts, taxes, redevances, cotisations sociales, droits de douane et dividendes en 2010 dont 175 milliards de Fcfa au Sénégal et 52 milliards de Fcfa au Mali
- contribue à la richesse au profit des entreprises privées de la sous-région : plus de 50 milliards de Fcfa de recettes générées pour les partenaires distributeurs de cartes, gérants de télécentres et près de 140 milliards de Fcfa de chiffre d'achats au profit des fournisseurs de la sous-région

- génère plus de 141 milliards de Fcfa de recettes d'exportation versées par les opérateurs étrangers de télécommunications pour l'année 2010 dont 95 milliards de Fcfa par le Sénégal et 46 milliards de Fcfa par le Mali

- étend la couverture de son réseau sur plus de 90% de la population du Sénégal et plus de 95% des villages de plus de 500 habitants au Sénégal

- va démarrer la construction d'un nouveau siège au Sénégal pour un coût global de 9 milliards de Fcfa.

Le groupe Sonatel, acteur majeur des télécommunications dans la sous-région, contribue également à la démocratisation de l'accès à l'internet (bas et haut débit) en participant au projet de câbles sous-marin ACE (Africa Coast to Europe).

Ce nouveau câble en fibre optique, long de 17 000 km dans sa configuration actuelle, devrait être mis en service au premier semestre 2012. Il desservira 23 pays, soit en accès direct pour les pays situés sur la côte, soit via un pays connecté pour les pays ne disposant pas d'un accès à la mer.

La construction du câble représente un investissement d'environ 690 millions de dollars américains pour le consortium, dont environ 180 millions de dollars américains qui devraient être pris en charge par les différentes filiales du groupe France Télécom-Orange.

Il apporte une connectivité de premier plan et permet d'ouvrir une gamme de nouveaux services innovants pour favoriser le développement économique et social du continent.

### 3. des positions de marché confortées sur tous les marchés malgré une concurrence plus forte

L'intensification de la concurrence sur tous nos pays de présence a entraîné certes quelques pertes de parts de marché en volume (clients) au Sénégal et au Mali dans des marchés globalement en croissance. Cependant nos parts de marché en valeur (CA) se maintiennent.

- au **Sénégal**, l'offensive commerciale du 3<sup>ème</sup> opérateur impulsée par l'implantation de son réseau 3G basé sur le GSM a accru le dynamisme de la concurrence. A fin 2010, la part de marché volume est maintenue à 61% grâce en partie au succès des offres «Kirène avec Orange» et «ganalé». Le taux de pénétration du marché s'est amélioré pour atteindre 70% contre 63% en 2009

- au **Mali**, Orange maintient son leadership et a enregistré une part de marché de 69% en 2010, soit un recul de 14 points du fait de l'agressivité commerciale du concurrent sur le

recrutement et le développement de l'effet multisim. Cependant, cette perte de parts de marché volume n'a eu que des répercussions limitées sur la part de marché valeur.

Le delta parc de Orange Mali s'élève à 1 241 867 abonnés contre 717 858 en 2009

- en **Guinée**, malgré l'intensification de la concurrence, Orange a pu accroître sa part de marché de 3 points de 25% à 28%, performance reflétée sur le plan opérationnel par le premier résultat net positif enregistré en 2010, moins de trois ans après le démarrage des activités en 2007

- en **Guinée Bissau**, Orange réalise une forte progression en gain de parts de marché avec 6 points pris sur les concurrents, soit 31%. Cette performance s'explique par la bonne dynamique commerciale enclenchée depuis 2009.

## II. éléments opérationnels

### 1. parc : + 2 millions de nouveaux abonnés

A fin 2010, le groupe Sonatel présente un parc de 11 millions d'abonnés, en augmentation de 23% par rapport à 2009, soit plus de 2 millions clients recrutés en 2010. Cette croissance est tirée par le mobile (+23%) et l'internet haut débit (+43%).

Le parc est essentiellement constitué à 96% des abonnés mobiles. Les actions marketing sur la base d'abonnés inactifs, l'animation commerciale, les promotions, la politique attractive sur les terminaux ainsi que la contribution appréciable des offres «Kirène avec Orange» et «ganalé» au Sénégal constituent les leviers essentiels qui ont servi au développement du parc mobile.

Le parc fixe au Sénégal connaît une nouvelle croissance de + 9.5% grâce aux lignes prépayées sur le rural et en zone périurbaine de Dakar et aux offres autour de l'Adsl.

La contribution par pays s'analyse ainsi :

#### Sénégal

##### téléphonie fixe

Le parc fixe augmente en 2010 de 9.5%, soit + 24 000 abonnés, grâce aux formules prépayées du fixe, essentiellement sur le marché

résidentiel : «keurgui yakhanal», pack Adsl «kheweul», dual play «yakhanal» et «yakhanal» filaire.

Ces offres prépayées répondant au besoin de maîtrise de consommation des clients à faible revenus et présentant des difficultés à se maintenir sous des formules avec abonnement.

##### internet haut débit

Sur l'internet haut débit, nous notons une hausse de 45% du parc soit plus de 25 270 lignes, généralement du fait du renforcement des offres autour du prépayé et de la forte animation autour de ces offres, en particulier :  
 - de la bonne performance du pack Adsl «kheweul» (+ 29 800 abonnés depuis le lancement en mai 2010),  
 - du lancement de l'offre « clé Internet Everywhere » (10 800 à fin 2010) et de la clé IPP (3 800 abonnés à fin 2010), qui ont permis de compenser les résiliations importantes encore notées sur ce produit.

##### téléphonie mobile

La croissance du parc mobile au Sénégal, bien que ralentie, se poursuit avec 5 089 541 clients. Cette performance est liée à la

## rapport financier

progression remarquable du parc «Kirène avec Orange», lancée depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, à la campagne de recrutement initiée au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre dénommée «ganalé» qui a permis de reprendre le leadership sur la part de marché dynamique sur le dernier trimestre, aux actions d'incitation au rechargement sur la base inactive et aux campagnes sur les terminaux bon marché.

### Mali

Le parc mobile s'établit à 4 716 819 abonnés, soit une croissance de 36% correspondant à une part de marché de 69%. Le déploiement de la 3G+ à Bamako et Kayes ainsi que les offres de fidélisation « samedi sugu », bonus sur les appels entrants et les promotions sur les terminaux bon marché ont favorisé cette performance.

Sur l'internet haut débit, le parc wimax enregistre une croissance de 31.5% en 2010, soit 2 105 abonnés, recrutés principalement grâce au succès de l'internet résidentiel via la livebox.

### Guinée

Le parc mobile s'élève à 907 038 abonnés, soit une croissance de 33% du fait de l'ouverture de 16 nouvelles localités depuis le mois de septembre 2010, représentant ainsi 47% de part de conquête totale.

### Bissau

Le parc mobile se chiffre à 192 127 abonnés, soit une augmentation de 63% expliquée par le renforcement de la présence sur le terrain et l'extension du réseau de distribution. L'année 2010 a été marquée par une plus grande visibilité de la marque Orange au travers des affiches publicitaires, le branding des boutiques, de supports roulants (voitures privées, taxis et bus) et par une couverture media permanente en partenariat avec les radios locales.

Sur l'internet haut débit, le parc Wimax atteint 949 connexions, soit une hausse de 2% favorisée par le réseau edge déployé en 2009 permettant de proposer des services d'accès et des contenus multimédia plus diversifiés.

parc abonnés	2008	2009	2010	Δ 09/08	Δ 10/09
 Fixe	240 358	258 233	282 722	7.4%	9.5%
 Mobile	6 971 710	8 884 735	10 905 583	27.4%	22.7%
 Internet	52 836	64 052	91 854	21.2%	43.4%
	7 264 904	9 207 020	11 280 159	26.7%	22.5%

## 2. trafic: +1.1 milliard de minutes de plus

Le trafic a connu une évolution similaire à celle du parc en 2010. Au-delà de l'augmentation du parc, le rehaussement de l'usage, favorisé par l'élargissement des offres d'abondance ainsi que l'animation du marché prépayé en sont les principaux facteurs explicatifs.

Le trafic départ total a augmenté de 20.7 %. Il s'analyse ainsi par pays :

### Sénégal

Le trafic au départ du fixe est en régression de 3.9% avec 454 millions de minutes en 2010 contre 471 millions de minutes en 2009. Cela

s'explique principalement par la forte croissance de l'activité mobile qui entraîne la diminution du trafic départ vers le national (-8.4% sur le local et l'interurbain) et du trafic vers l'international (-5.9%).

Le trafic au départ mobile continue de croître avec une hausse de 22.1% et s'établit à 3 731 millions de minutes. La croissance du trafic, portée essentiellement par les recharges prépayées, a été dopée par la recrudescence des promos flash sur le prépayé et par la facilité d'accès aux recharges. L'essentiel du trafic départ mobile s'effectue vers le réseau Orange. Le trafic départ vers le national fixe est en recul de -7.6%, cannibalisé par le trafic on

## rapport financier

net tandis que le trafic sortant vers l'international est en hausse de 66%.

Le trafic arrivée international avec 866 millions de minutes est en baisse 8.5%, soit 82,2 millions de minutes de moins qu'en 2009. Cette variation s'explique principalement par les perturbations occasionnées sur le second semestre 2010 par l'instauration de la surtaxe sur les appels internationaux entrants (du 1<sup>er</sup> août au 19 novembre).

Le trafic arrivée national du mobile avec 509 millions de minutes croit timidement de 4.3% du fait de la prépondérance de l'effet club, d'une part et compte tenu du fort développement du multisim d'autre part.

### Mali

Le trafic total départ de Orange Mali a crû de 26% corrélativement à la croissance du parc.

Avec le développement de l'effet club, le trafic vers le fixe recule de 1% malgré la compétitivité des tarifs. Sur le trafic départ global, 79% est réalisé on net compte tenu de la position de leader de Orange Mali et des promos on net, 12% vers les autres réseaux du pays et 9% vers l'international.

Le trafic arrivée global a connu une hausse de 15% en raison de l'accroissement du parc et la poursuite de la couverture des provinces.

Le trafic arrivée national progresse de 23% grâce au parc et aux nombreuses promotions du concurrent. La dynamique nouvelle observée sur l'activité wholesale international d'Orange Mali depuis la mise en place du CTI (Centre de Transmission International) favorise aussi la hausse du trafic arrivée national et international.

### Guinée

Le trafic départ total généré sur le réseau Orange Guinée est en hausse 12%.

Le trafic départ national est en hausse de 15%.

Le trafic départ international est en baisse de 25% expliquée par l'impact de la surtaxe sur les appels internationaux et de ses effets induits comme la sortie de Orange Guinée de l'offre « Orange zone » (offre de roaming à tarifs préférentiels entre filiales Orange) en 2009 entraînant une hausse de ses tarifs.

Le trafic arrivée international est en hausse de + 29%.

### Bissau

Le trafic départ de Orange Bissau enregistre une bonne performance avec un taux d'évolution de 128% essentiellement sur le trafic départ vers les mobiles.

Cette croissance est en corrélation avec l'augmentation des recrutements, les anima-

tions commerciales réalisées mensuellement et la multiplication des promos bonus offerts toutes les trois semaines. Le trafic départ vers l'international est dominé par celui de l'arrivée international du fait du nombre d'abonnés encore minoritaire de Orange Bissau.

### 3. arpu : baisse des arpus liée au développement de l'abondance et du phénomène du multisim

Excepté en Guinée où la hausse des tarifs a favorisé l'augmentation du revenu par abonné, les arpus du groupe enregistrent une baisse sous l'effet de la récurrence des offres d'abondance, des promotions ainsi que du phénomène du multisim.

### Sénégal

Sur le fixe, les arpus s'élèvent à 1.059 millions de Fcfa en 2010, soit une baisse de 7% du fait de la croissance des abonnés plus significative que les revenus additionnels engrangés sur la période.

Sur le mobile prépayé, les arpus sont en baisse au Sénégal de 16% (en ralentissement par rapport à 2009) grâce à la forte hausse du parc et l'augmentation des promos flash

(bonus sur les rechargements) et des offres d'abondance de façon générale.

Le développement de l'effet multisim dégrade le niveau d'arpu dans la mesure où l'abonné partage son budget entre les différentes cartes selon les offres les plus attractives proposées par les différents réseaux.

### Mali

L'arpu enregistre une baisse de 17%, en passant à 43 000 Fcfa/an du fait de l'effet de l'abondance, de l'augmentation des promotions et de la hausse globale du parc.

### Guinée

En Guinée, l'arpu augmente de 40% grâce à l'augmentation des tarifs opérée en avril 2010.

## rapport financier

## Bissau

Le faible arpu des nouveaux abonnés (+63.3% soit +74 505 abonnés), combiné au développement de l'effet d'abondance et des

promotions entraînent une baisse globale de l'arpu de 8%.

arpu		2008	2009	2010	△ 09/08	△ 10/09
Sénégal	fixe	1 032	1 139	1 059	10,4%	-7,0%
	mobile prépayé	80	60	51	-25,9%	-15,6%
milliers CFA	mobile postpayé	692	571	489	-17,5%	-14,4%
Mali	mobile prépayé	61	52	43	-14,8%	-17,0%
	mobile postpayé	961	993	1003	3,3%	1,0%
milliers CFA						
Guinée *	mobile prépayé	30	31	37	1,4%	20,1%
	mobile postpayé	360	449	627	24,6%	39,8%
milliers CFA						
Bissau	mobile prépayé	42	45	41	7,1%	-8,9%
						
milliers CFA						

\* taux de change au 31/12/2010 1 XOF = 12,16 GNF

## 4. effectifs : en stabilité

effectifs	2008	2009	2010	△ 09/08	△ 10/09
Sonatel (Sénégal)	1 923	1 924	1 923	0.1%	-0.1%
Orange Mali	336	371	415	10.4%	11.9%
Orange Guinée	123	131	146	6.5%	11.5%
Orange Bissau	36	39	47	8.3%	20.5%
<b>groupe Sonatel</b>	<b>2 418</b>	<b>2 465</b>	<b>2 531</b>	<b>1.9%</b>	<b>2.7%</b>

Les effectifs ont augmenté de 2.7%, soit 66 collaborateurs essentiellement recrutés dans les filiales hors Sénégal.

Au Sénégal, les sorties (retraites, préretraites) ont comblé la progression des effectifs occasionnée par l'intégration de nouveaux collaborateurs.

### III. résultats financiers

#### 1. chiffre d'affaires en croissance de 6.5%

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Sonatel s'élève à 599 milliards de Fcfa. Il est en croissance de 36.4 milliards soit 6.5% (+ 0.25 point) essentiellement tirée par :

- l'activité mobile qui contribue à hauteur de 61.9%, soit 371 milliards de Fcfa aux revenus du groupe et génère 79% de la croissance des revenus du groupe, soit + 28.8 milliards de Fcfa
- les balances internationales entrantes qui ont une contribution de 20.9% aux revenus du groupe avec une croissance de 12.52%, soit + 13.9 milliards de Fcfa
- l'internet et les données qui contribuent à hauteur de 4.7% au chiffre d'affaires global avec une croissance de 10.52% en 2010, soit + 2.9 milliards de Fcfa

En 2010, le chiffre d'affaires du groupe se répartit comme suit par pays :

- Sénégal 65%
- Mali 30%
- Guinée 5%
- Bissau 1%

#### Sénégal

Le chiffre d'affaires du Sénégal s'élève à 406 milliards de Fcfa, soit une hausse de 12 milliards de Fcfa.

La croissance des revenus du Sénégal est essentiellement tirée par les balances internationales (+ 11.4 milliards de Fcfa), l'activité mobile (+ 6.3 milliards de Fcfa) et l'activité internet et données (+ 2.4 milliards de Fcfa) qui compensent les baisses de l'activité fixe (- 3.1 milliards de Fcfa), l'interconnexion nationale (- 2.3 milliards de Fcfa) et les liaisons louées (- 1.2 milliards de Fcfa).

Les revenus de l'activité mobile s'élèvent à 223 milliards de Fcfa et contribuent à hauteur de 55% aux revenus du Sénégal.

L'effet de substitution fixe/mobile est le premier facteur explicatif de la baisse de l'activité fixe. Cependant, cette baisse a été limitée par la bonne pénétration des offres entreprises.

Les activités fixe, publiphonie et dans une moindre mesure les liaisons louées, subissent une érosion de leur poids dans le chiffre d'affaires global et de leur part dans la croissance.

#### Mali

Le chiffre d'affaires social de Orange Mali s'élève à 186 milliards de Fcfa. Il est en croissance de 18 milliards de Fcfa, soit une hausse de 11%.

La contribution du Mali aux revenus du groupe augmente de 1 point et s'établit à 30%.

La croissance du chiffre d'affaires social du Mali a été favorisée par des investissements soutenus en extension de capacités et qui ont permis :

- la hausse des revenus du trafic départ (+ 15%)
- la croissance du trafic entrant international (+ 10%)
- la hausse de l'activité internet (+ 21%)
- la croissance des revenus de vente de terminaux (+ 78%)

Ces hausses sont amoindries par la baisse du chiffre d'affaires de l'interconnexion nationale, - 15% par rapport à 2009, essentiellement expliquée par la baisse de 34% du tarif d'interconnexion mobile intervenue en 2010.

#### Guinée

La contribution de Orange Guinée au chiffre d'affaires du groupe s'élève à 28.4 milliards de Fcfa. Elle augmente de 1 point et s'établit à 5%.

Le chiffre d'affaires social de Orange Guinée s'élève à 30.8 milliards de Fcfa, en croissance de 37%.

La croissance du chiffre d'affaires de Orange Guinée en 2010 est expliquée par :

- la hausse du parc mobile de 32%
- l'activité mobile qui représente 60% des revenus de Orange Guinée et qui progresse de 39% notamment du fait de la hausse des tarifs pour atténuer l'impact de l'érosion du GNF
- l'augmentation du trafic départ de 12%
- les balances internationales en croissance de 51% suite à l'ouverture de nouvelles localités permettant aux populations des nouveaux sites ruraux de recevoir du trafic de la diaspora guinéenne

## rapport financier

**Guinée Bissau**

Orange Bissau contribue à hauteur de 1% aux revenus consolidés du groupe, soit 6 milliards de Fcfa.

Le chiffre d'affaires social de Orange Bissau s'élève à 7.7 milliards de Fcfa, en croissance de 66%.

Cette croissance a été favorisée par le fort développement du parc mobile en augmentation de 63%, du trafic départ qui a crû de

128% grâce aux incitations sur les recharges portant ainsi les revenus de trafic départ en augmentation de 77%.

Le développement du parc a également permis de booster le trafic international entrant avec une hausse de 37.5% des volumes.

L'interconnexion nationale et l'activité internet et données enregistrent également des croissances respectivement de 31% et de 30.3%.

des charges de maintenance du Sénégal et du Mali, de l'énergie réseau au Sénégal du fait du déficit dans la distribution de l'électricité, des commissions distributeurs du Mali, des locations de fréquences du Sénégal et de Orange Guinée principalement.

En revanche, les taxes d'interconnexion nationale sont en baisse au Sénégal et au Mali du fait de la baisse des tarifs.

L'augmentation des charges de fonctionnement est portée par le Mali pour 70% du fait des charges de communication. Les honoraires progressent également au Mali et au Sénégal, de même que les charges de bâtiments au Sénégal et au Mali principalement.

Les consommables et autres frais généraux sont en baisse.

L'évolution des charges de personnel est expliquée par la hausse au Mali et dans une moindre mesure à Orange Guinée et Orange Bissau.

Les provisions clients baissent de 2.6 milliards de Fcfa du fait des reprises de provisions Sotelma au Mali.

Les dotations aux amortissements augmentent de 3.9 milliards de Fcfa.

**Sénégal**

Les charges d'exploitation du Sénégal se chiffrent à 288 milliards de Fcfa, une progression de 7.7% du fait de :

- la croissance des charges réseaux de 15 milliards de Fcfa, soit 76% de la hausse du fait des reversements internationaux pour 11.8 milliards de Fcfa, l'énergie réseau pour 2.5 milliards de Fcfa, les charges de maintenance pour 2 milliards de Fcfa
- l'évolution des charges de fonctionnement pour 0.7 milliard de Fcfa
- l'augmentation des charges provisionnées pour 3.7 milliards de Fcfa
- les dotations aux amortissements pour 0.6 milliard de Fcfa.

**2. charges d'exploitation en croissance de 6.8%**

Les charges d'exploitation consolidées s'élèvent à 397 milliards de Fcfa, en croissance de 6.8%.

Les charges réseaux représentent 67.3% de cette augmentation, les charges de fonctionnement 18.7%, les dotations aux amortissements 15.7%, les charges de personnel 8.8%. En revanche, les charges provisionnées baissent de 10.6% sous l'effet de la réciprocité

appliquée par les opérateurs distants suite à la surtaxe et au développement du hubbing).

L'évolution des charges réseaux s'explique essentiellement par la croissance des reversements internationaux dont 50.8% sur le hubbing (sous l'effet de la réciprocité appliquée par les opérateurs distants suite à la surtaxe et le développement du hubbing),

## rapport financier

**Mali**

Les charges d'exploitation de Orange Mali s'élèvent à 105 milliards de Fcfa, soit + 4.8%. Elles augmentent du fait :

- des charges réseaux à hauteur de 3.3 milliards de Fcfa
- des charges de fonctionnement à hauteur de 3.2 milliards de Fcfa
- des charges de personnel à hauteur de 2.1 milliards de Fcfa

**Guinée**

Les charges d'exploitation de Orange Guinée s'établissent à 26.9 milliards de Fcfa, soit une évolution de + 21.6%, dont 2.9 milliards de Fcfa sur les charges réseaux, 0.8 milliard sur les charges de fonctionnement et 0.3 milliard de Fcfa sur les charges de personnel.

**Guinée Bissau**

Les charges d'exploitation de Orange Bissau se chiffrent à 8.9 milliards de Fcfa, soit une évolution de + 24% essentiellement portée par les charges réseaux de 1.1 milliard de Fcfa.

**3. l'Ebitda se maintient à un niveau toujours élevé de 54.1%**

Le groupe Sonatel présente un Ebitda de 324 milliards de Fcfa. Il augmente de 2.6%.

Le taux d'Ebitda du groupe est de 54.1% (50.4% pour le Sénégal, 59% pour Orange Mali, 26.6% pour Orange Guinée, 17.5% pour Orange Bissau).

- l'Ebitda du Sénégal représente 60.9% de l'Ebitda Groupe
- Orange Mali contribue à hauteur de 35.1%
- la contribution de Orange Guinée est de 3.4%
- Orange Guinée Bissau contribue à hauteur de 0.6%

L'Ebitda se présente comme suit en social :

- Sénégal : 205 milliards de Fcfa, en baisse de 7% dû à des éléments exceptionnels de 2009 et à l'effet des charges supplémentaires induites par la surtaxe sur les appels internationaux (réciprocité) et par la crise énergétique que traverse le pays.

- Mali : 110 milliards de Fcfa, en hausse de 18%
- Guinée : 8 milliards de Fcfa, en hausse de 50%
- Guinée Bissau : 1.3 milliard de Fcfa (contre un Ebitda nul en 2009)

**4. l'Excédent Brut d'Exploitation**

L'Excédent Brut d'Exploitation consolidé de 2010 s'élève à 323.5 milliards de Fcfa, soit une légère hausse de 1.2%.

**5. résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 228 milliards de Fcfa, représentant une légère hausse de 2%, soit 38% du chiffre d'affaires.

Les résultats se présentent comme suit en social par pays :

- le résultat d'exploitation du Sénégal atteint 138 milliards de Fcfa, soit un recul de 10%, corrélé à la baisse de l'Ebitda et la légère hausse des charges d'amortissement

- le résultat d'exploitation de Orange Mali, s'élève à 86 milliards de Fcfa, en hausse de 19.8%

- le résultat d'exploitation de Orange Guinée est égal à 4.2 milliards de Fcfa et augmente de 3.7 milliards de Fcfa

- le résultat d'exploitation de Orange Bissau est encore négatif à - 1.1 milliard de Fcfa mais s'améliore de 1.3 milliard de Fcfa.

## 6. résultat HAO

Le résultat HAO (Hors Activités Ordinaires) consolidé s'élève à - 10.7 milliards de Fcfa, soit un retrait de 10.6 milliards de Fcfa, essentiellement lié à la prise en compte de la VNC

(valeur nette comptable) des immobilisations cédées pour le Sénégal et des charges d'amortissements HAO pour Orange Mali.

## 7. résultat net

Le résultat net consolidé du groupe s'élève à 184.8 milliards de Fcfa en 2010.

Les résultats se présentent comme suit en social par pays :

- le résultat net du Sénégal est de 140.7 milliards de Fcfa. Il augmente de 4.4%.
- Orange Mali affiche un résultat net de 84.2 milliards de Fcfa. Il augmente de 14.4%, suite à l'avance du chiffre d'affaires et le bon niveau des produits financiers.

• Orange Guinée présente un résultat net positif de 1.2 milliard de Fcfa, en hausse de 2.8 milliards de Fcfa, hausse consécutive à la nette progression du résultat d'exploitation et à l'amélioration du résultat financier.

• le résultat net de Orange Bissau est négatif, -2.2 milliards de Fcfa mais s'améliore de 1.1 milliard de Fcfa.

## IV. investissements

Les investissements réalisés par le groupe Sonatel représentent 19.6% du chiffre d'affaires et s'élèvent à 117 milliards de Fcfa. Ils augmentent de 25 milliards de Fcfa et concernent :

- fixe Sénégal : 24 milliards de Fcfa, soit 21%
- mobile Sénégal : 39 milliards de Fcfa, soit 33.1%

- Orange Mali : 42 milliards de Fcfa, soit 35.5%
- Orange Guinée : 8.8 milliards de Fcfa, soit 7.6%
- Orange Bissau : 2.8 milliards de Fcfa, soit 2.3%.

### 1. les investissements réseaux représentent 91% des investissements groupe

Les investissements alloués aux réseaux représentent 91% du total des investissements. Ils s'élèvent à 107 milliards de Fcfa et sont destinés à 81% au réseau mobile. Ils augmentent de 31%.

services (4%), à l'énergie et l'environnement (6%), au rural hors énergie (3%) et aux autres capex réseaux (2%). Ils augmentent de 7.4%.

#### fixe et Internet

##### a- commutation

Les investissements consacrés à la commutation s'élèvent à 0.8 milliard de Fcfa. Ils sont en baisse de 18.6%.

##### b- réseau d'accès

Les projets du réseau d'accès sont réalisés pour un montant de 1.6 milliard de Fcfa et concernent :

### Sénégal

Au Sénégal, plus de la moitié des investissements réseaux est affectée au réseau mobile, le reste étant consacré au fixe et à l'internet essentiellement. Le reste des investissements est consacré aux projets de commutation (1%), au réseau d'accès (3%), à la transmission (5%), aux données et nouveaux

## rapport financier

- la réhabilitation filaire
- la desserte filaire des nouveaux lotissements
- le déplacement d'ouvrages consécutifs aux travaux de voirie
- la desserte du nouveau projet d'aéroport
- l'extension accès filaire
- les équipements BTS

*c- transmission*

Les projets de transmission sont exécutés à hauteur de 1.7 milliard de Fcfa et concernent :

- la sécurisation du trafic Conakry et Bissau avec l'extension de la FO Tamba – Kédougou
- l'extension transmission nationale
- l'extension de la capacité de production
- l'audit du réseau de transmission de la fibre optique Louga - Ourossogui et de l'adossement boucles

*d- réseaux de données et nouveaux services*

Ces investissements en réseaux de données et nouveaux services exécutés à hauteur de 3.3 milliards de Fcfa, sont en baisse de 0,7% et sont destinés :

- à la densification et l'extension de la couverture haut-débit
- au remplacement d'équipements obsolètes
- à l'optimisation de la bande passante
- au re-engineering de la collecte IP sous-régionale.

*e- énergie et environnement*

Les projets énergie et environnement sont réalisés à hauteur de 2.3 milliards de Fcfa et concernent essentiellement les ateliers d'énergie pour les nouveaux points de commutation et le remplacement d'équipements obsolètes pour maintenir un bon niveau de qualité de service.

*f- rural*

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1.9 milliard de Fcfa et ont porté sur :

- la collecte rurale avec l'extension FH et le remplacement FH
- le rural CDMA
- le projet spécial de sécurisation du réseau au niveau de la QoS CDMA

*g-autres projets télécoms*

Les autres projets réseaux exécutés pour un montant de 6.7 milliards de Fcfa ont concerné :

- la mutualisation IpTV
- le projet de câbles sous-marins ACE
- la sécurisation des réseaux
- le datacenter

*activité mobile*

Les investissements mobile GSM s'élèvent à 37 milliards de Fcfa.

Ces investissements auront permis :

- un bon écoulement du trafic
- la poursuite de l'amélioration de la qualité de service
- une meilleure couverture rurale
- le maintien d'une bonne part de marché avec une offre attractive

*a- réseau d'accès mobile*

Les investissements radio réalisés s'élèvent à 30 milliards de Fcfa et ont porté sur :

- le déploiement du programme 3G

- la densification radio
- le programme rural 2010 avec l'installation de nouveaux sites pour la couverture GSM de 95% des localités de plus de 500 habitants
- le plan qualité de service avec la mise en conformité électrique, antennaire et sécuritaire des sites
- l'upgrade de logiciels

*b- cœur de réseau*

Les projets du cœur de réseau d'accès sont réalisés pour un montant de 6.9 milliards de Fcfa et concernent :

- l'extension du NGHLR
- la poursuite de l'introduction de points de transfert sémaphore dans le réseau
- le swap du réseau intelligent
- l'extension de capacités des plateformes de service de base SMSC & VMS
- l'extension des autres plateformes de service à valeur ajoutée : USSD Browser, GPRS, WAP GW, OTA phase 2, remplacement WAP GW, extension e-top up (rechargement virtuel) & GPRS/MMS
- l'acquisition des outils de supervision et de statistique

## rapport financier

## Orange Mali

Les dépenses d'investissements de Orange Mali ont atteint 38.5 milliards de Fcfa, soit 93% du total des investissements. Ils ont notamment permis :

- d'atteindre un parc de 4,7 millions de clients
- d'améliorer la couverture réseau et la qualité de service
- de développer les services à valeur ajoutée
- d'avoir une avance sur la capacité cœur de réseau.

*a- réseau mobile*

Les investissements réalisés sur le réseau mobile s'élèvent à 37.4 milliards de Fcfa.

Les principaux investissements ont été les suivants :

- réseau 3G : 5.7 milliards de Fcfa investis dont 4.3 milliards de Fcfa alloués au réseau d'accès
- cœur de réseau 2G : 8.5 milliards de Fcfa investis entre l'extension NSS composé du SWAP des MSC, du HLR et de l'extension des points de transfert sémaphore pour 4.7 milliards de Fcfa, l'extension du réseau

intelligent à 2500 caps pour 1.6 milliard de Fcfa, l'extension des plateformes de services et autres services à valeur ajoutée pour 2.2 milliards de Fcfa

- réseau d'accès : 9.8 milliards de Fcfa investis dont 5.2 milliards de Fcfa pour l'acquisition de BTS et la mise à niveau logicielle des BSC et 4.5 milliards de Fcfa pour la construction et l'aménagement de sites
- transmission : 6.9 milliards de Fcfa investis entre l'acquisition de PDH et de stations VSAT pour le raccordement des sites du réseau (1.8 milliard de Fcfa), l'optimisation du backbone IP et du backbone fibre optique (2.4 milliards de Fcfa) et la participation de Orange Mali au projet ACE pour 2.2 milliards de Fcfa
- énergie : 4.8 milliards de Fcfa pour le déploiement du solaire et d'ateliers d'énergie.

*b- réseau fixe*

Les investissements du réseau fixe sont exécutés pour un montant de 1.2 milliard de Fcfa et ont porté sur :

- le Wimax pour 1 187 millions de Fcfa
- les équipements d'accès internet pour 300 millions de Fcfa.

## Orange Guinée

Les investissements réseaux de Orange Guinée ont atteint 8.4 milliards de Fcfa. Ils ont été destinés à la construction des 2 backbones Labé-Kédougou et Mamou-Bamako ainsi qu'à la poursuite du programme de densification et de couverture pour atteindre les standards du Groupe.

Ces investissements qui sont en hausse de 18% ont permis :

- d'améliorer la qualité de service avec le déploiement de deux nouvelles liaisons internationales de transmission par FH vers le Mali et le Sénégal
- de densifier les zones couvertes
- de développer les offres haut débit et données (Wimax, GPRS/EDGE)
- de consolider la place de challenger sur le marché avec une part de marché à 30%
- de lancer de nouveaux services (CRBT, Chat sms, Blackberry, etc.)

*a- radio*

Les investissements radio sont exécutés pour un montant de 1.4 milliard de Fcfa et ont porté sur :

- l'acquisition de BTS
- l'acquisition d'un BSC

*b- construction de sites*

Les projets de site sont réalisés à hauteur de 2.1 milliards de Fcfa. Il s'agit essentiellement de la construction de sites techniques (pylônes et shelters notamment, clôtures défensives, dalles).

*c- transmission*

Les projets de transmission sont exécutés pour un montant de 0.7 milliard de Fcfa et concernent principalement :

- les équipements VSAT
- les équipements hardware et software

*d- énergie*

Les investissements en énergie sont exécutés à hauteur de 2.3 milliards de Fcfa et portent sur l'acquisition :

- d'ateliers d'énergie
- de groupes électrogènes
- de baies outdoor, cuves, disjoncteurs et batteries.

## rapport financier

*e- autres*

Les autres investissements se chiffrent à 1.6 milliard de Fcfa et concernent l'acquisition d'équipements Wimax et la participation au projet ACE.

**Orange Bissau**

Les investissements réseaux s'élèvent à 2.6 milliards de Fcfa et ont été destinés à l'extension des réseaux mobile et Wimax avec la mise en service des 10 sites du programme 2010.

**V. évolution du bilan**

Le total bilan consolidé a connu une croissance de 14.7% et a atteint 1 014 milliards de Fcfa. Les actifs long terme nets sont en hausse de 4.1% à 556 milliards de Fcfa du fait des immobilisations corporelles qui ont enregistré une hausse de 4%.

Les actifs circulants sont en hausse de 19.4% à 231 milliards de Fcfa du fait de la hausse des créances et emplois assimilés de 34 milliards de Fcfa et des stocks de 3.2 milliards de Fcfa.

La trésorerie active est en hausse de 44% à 226 milliards de Fcfa du fait de l'augmentation des encours bancaires et des placements monétaires.

Les capitaux propres sont en hausse de 6.2%, soit de 34.5 milliards de Fcfa et atteignent 591 milliards de Fcfa du fait de la hausse des réserves et primes de nos filiales.

L'encours de la dette financière, bancaire et obligataire est de 53.7 milliards de Fcfa, en hausse de 2.8 milliards de Fcfa.

## états financiers

## états financiers consolidés

## Groupe Sonatel au 31/12/10

(en millions de F CFA)

ACTIF	BRUT	AMORT/PROV	NET 31/12/10	NET 31/12/09
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Charges immobilisées</b>	<b>2 009</b>		<b>2 009</b>	<b>554</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>128 516</b>	<b>88 773</b>	<b>39 743</b>	<b>47 225</b>
Ecart d'acquisition	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	128 516	88 773	39 743	47 225
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>981 644</b>	<b>523 293</b>	<b>458 350</b>	<b>440 439</b>
<b>Avances et acomptes versés sur immobilisations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>57 197</b>	<b>808</b>	<b>56 389</b>	<b>45 364</b>
Impôts différés	3 199	0	3 199	2 988
Titres mis en équivalence	0	0	0	0
Participations et créances rattachées	1 238	637	601	601
Prêts et autres immob. financières	52 760	171	52 589	41 775
<b>Total (I)</b>	<b>1 169 365</b>	<b>612 875</b>	<b>556 490</b>	<b>533 581</b>
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks</b>	<b>12 654</b>	<b>464</b>	<b>12 190</b>	<b>8 903</b>
<b>Créances et emplois assimilés</b>	<b>247 615</b>	<b>28 335</b>	<b>219 279</b>	<b>184 975</b>
Clients	158 887	27 981	130 906	104 353
Autres créances	88 728	354	88 373	80 622
<b>Total (II)</b>	<b>260 268</b>	<b>28 799</b>	<b>231 469</b>	<b>193 878</b>
<b>Trésorerie-actif</b>	<b>Total (III)</b>	<b>0</b>	<b>226 264</b>	<b>156 644</b>
<b>Total Actif</b>	<b>1 655 898</b>	<b>641 674</b>	<b>1 014 224</b>	<b>884 103</b>

PASSIF	NET 31/12/10	NET 31/12/09
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	50 000	50 000
Primes et réserves consolidées	314 882	286 719
Ecart de conversion	-18	-368
Résultat net (part de l'entreprise consolidante)	159 631	163 603
Autres capitaux propres	0	0
Part de l'entreprise consolidante	524 495	499 955
Part des minoritaires	66 919	56 930
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>Total (A)</b>	<b>591 414</b>
<b>Dettes financières et ressources assimilées</b>		
Impôts différés	0	0
Emprunts et dettes financières	53 796	50 926
Provisions financières pour risques et charges	21 569	19 771
<b>Total (B)</b>	<b>75 365</b>	<b>70 697</b>
<b>Total capitaux stables I = (A + B)</b>	<b>666 779</b>	<b>627 582</b>
<b>Passif circulant</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	153 486	107 278
Autres dettes	134 896	115 897
<b>Total (II)</b>	<b>288 382</b>	<b>223 175</b>
<b>Trésorerie-passif</b>	<b>Total (III)</b>	<b>33 346</b>
<b>Total Passif</b>	<b>1 014 224</b>	<b>884 103</b>

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	31-déc-10	31-déc-09
Chiffre d'affaires	599 002	562 626
Production stockée	0	0
Production immobilisée	1 377	2 758
Autres produits d'exploitation	19 778	28 370
<b>I - PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>620 157</b>	<b>593 754</b>
Achats consommés	40 450	36 281
Services extérieurs et autres consommations	196 957	180 850
<b>II - CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>	<b>237 407</b>	<b>217 131</b>
<b>Valeur ajoutée d'exploitation</b>	<b>382 751</b>	<b>376 622</b>
Charges de personnel	59 230	57 058
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>323 520</b>	<b>319 565</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions	100 357	97 501
Reprises de provisions	4 881	1 820
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>228 044</b>	<b>223 884</b>
Produits financiers	13 501	9 487
Charges financières	10 656	8 535
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>230 890</b>	<b>224 836</b>
Résultat H.A.O.	-10 711	-108
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>220 178</b>	<b>224 728</b>
Impôts exigibles sur résultats	35 898	41 375
Impôts différés	480	1 675
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>184 760</b>	<b>185 028</b>
Part dans les résultats nets des entreprises mises en équivalence	0	0
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>184 760</b>	<b>185 028</b>
Part des minoritaires	25 129	21 425
<b>Part de l'entreprise consolidante</b>	<b>159 631</b>	<b>163 603</b>

### tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE) 1ère partie : détermination des soldes financiers de l'exercice 2010 - Groupe Sonatel

(en millions de F CFA)

**Capacité d'autofinancement globale (CAFG)**

	Montant (millions fcfa)		Montant (millions fcfa)
		EBE	323 520
(SA) frais financiers	6 754	(TT) transfert de charges d'exploitation	1 665
(SC) perte de change	3 901	(UA) revenus financiers	11 324
(SL) charges H.A.O.	462	(UE) transfert de charges financières	3
(SQ) participation	0	(UC) gains de change	2 173
(SR) impôt sur le résultat	35 898	(UL) produits H.A.O.	0
		(UN) transfert de charges H.A.O.	0
<b>total (I)</b>	<b>47 016</b>	<b>Total (II)</b>	<b>338 686</b>

CAFG : Total (II) - Total (I) 291 671

**Autofinancement ( A.F. )**

Dividendes distribués dans l'exercice 151 629  
AF = CAFG - DIST DIV DANS L'EXO. 140 041

**Variation du besoin de financement d'exploitation (B.F.E.)**

Var BFE = var stocks + var créances + var dettes circulantes

variation des stocks n - (n-1)	emplois (augmentation +)	ressources (diminution -)
(BC) marchandises	0	0
(BD) matières premières	3 290	0
(BE) en-cours	0	0
(BF) produits fabriqués	0	0
	3 290	0
(A) var. globale nette des stocks	3 290	0

**tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE)**  
**1ère partie : détermination des soldes financiers de**  
**l'exercice 2010 (suite) - Groupe Sonatel**

(en millions de F CFA)

Variation des créances	Emplois (augmentation +)	Ressources (diminution -)
Fournisseurs, avances versées	743	0
Clients	38 532	0
Autres créances	73 851	0
Ecart de conversion-Actif	0	535
<b>Total</b>	<b>113 126</b>	<b>535</b>
(B)Variation Globale Nette des Créances	112 591	0
Variation des dettes	Emplois (diminution +)	Ressources (augmentation -)
Clients, avances reçues	0	509
Fournisseurs d'exploitation	0	33 497
Dettes fiscales	312	0
Dettes sociales	1 045	0
Autres dettes	0	86 566
Ecart de conversion-Passif	0	40
Risques provisionnés	465	0
<b>Total</b>	<b>1 822</b>	<b>120 613</b>
(C)Variation Globale Nette des Dettes Circulantes	0	118 791
<b>VARIATION DU BFE= A + B - C</b>	<b>0</b>	<b>2 910</b>
Excédent de trésorerie d'exploitation (E.T.E.) ETE= EBE - VAR. BFE - Production Immobilisée		
	2010	2009
E.B.E.	323 520	319 565
- Variation du BFE	2 910	21 989
- Production immobilisée	-1 377	-2 758
<b>E.T.E</b>	<b>325 053</b>	<b>338 795</b>

**tableau financier des ressources**  
**et des emplois (TAFIRE) - Groupe Sonatel**  
**2ème partie :**

(en millions de F CFA)

	Exercice 2010		Exercice 2009
	Emplois	Ressources	E - ; R +
<b>I - Investissements et désinvestissements</b>			
Charges immobilisées (augmentations dans l'exercice)	242		-35
<b>Croissance interne</b>			
Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	3 957	0	-12 152
Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	114 129	440	-88 042
<b>Croissance externe</b>			
Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	16 808	5 994	-25 519
<b>Investissement total</b>	<b>128 703</b>	<b>0</b>	<b>-125 749</b>
<b>II - Variation du besoin de financement d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>2 910</b>	<b>21 989</b>
<b>A- Emplois économiques à financer</b>	125 793	0	-103 761
<b>III - Emplois/ressources (B.F. ; H.A.O.)</b>	0	24 839	-9 202
<b>IV - Emplois financiers contraints</b>	10 007		-5 645
Remboursement (selon échéancier) des emprunts et des dettes financières			
<b>B - Emplois totaux à financer</b>	<b>110 961</b>	<b>0</b>	<b>-118 608</b>
<b>V - Financement interne</b>			
Dividendes (emplois) / CAFG (ressources)	151 629	291 671	142 543
<b>VI - Financement par les capitaux propres</b>			
Augmentation de capital par apports nouveaux		1 022	300
Subvention d'investissement		0	0
Prélèvement sur le Capital	0		0

**tableau financier des ressources  
et des emplois (TAFIRE) - Groupe Sonatel  
2ème partie (Suite)**

(en millions de F CFA)

	Exercice 2010		Exercice 2009
	Emplois	Ressources	E - ; R +
<b>VII - Financement par de nouveaux emprunts</b>			
Emprunts	0	13 802	45 918
Autres dettes financières	0	0	0
<b>C - Ressources nettes de financement</b>	<b>0</b>	<b>154 866</b>	<b>188 761</b>
<b>D - Excédent ou Insuffisance de Ressource de Financement (C - B)</b>	<b>0</b>	<b>43 905</b>	<b>70 153</b>
<b>VIII - Variation de la trésorerie</b>			
Trésorerie nette			
à la clôture de l'exercice + ou -	167 202	0	-123 297
à l'ouverture de l'exercice + ou -	123 297	0	-53 144
<b>Variation Trésorerie (+ si emploi ; - si ressource)</b>	<b>43 905</b>	<b>0</b>	<b>-70 153</b>

Contrôle (à partir des masses du bilan N et N-1)	Emplois	Ressources
	31/12/10	31/12/10
Variation du fonds de roulement (f.d.r) : FDR(N) - FDR(N-1)	0	16 155
Variation du BFG : BFG(N) - BFG(N-1)	0	27 749
Variation de la trésorerie (T) T(N) - T(N-1)	43 905	0
<b>Total</b>	<b>43 905</b>	<b>43 905</b>

**tableau de variation des  
capitaux propres**

(en millions de F CFA)

	Solde initial avant Répartition	Capital Social				Autres postes			Virements compte à compte	Solde Final après répartition
		Emission d'actions				Augmen- tations	Diminu- tions	Ecart conversion		
		Apports en nature	Apports en numéraire	Incorpora- tion de réserves	Diminu- tions					
Capital	50 000									50 000
Primes d'émission, fusion, apport	3 926					241		-32		4 135
Ecart de réévaluation	-368								350	-18
Réserve légale	17 655								453	18 108
Réserves statutaires et contractuelles	0									0
Autres réserves	317 163					1 085			37 558	355 806
Report à nouveau	-16 520							106	-4 963	-21 377
Résultat exercice précédent en instance d'affectation	185 028					184 760	-151 629		-33 399	184 760
Résultat de l'exercice										0
Subventions d'investissement										0
Provisions réglementées										0
<b>TOTAL</b>	<b>556 885</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>186 086</b>	<b>-151 629</b>	<b>74</b>	<b>0</b>	<b>591 414</b>

### tableau de variations et détail des dettes consolidées - Groupe Sonatel

(en millions de F CFA)

	Soldes début exercice (1)	Dettes contractées (2)	Remboursements (3)	Incorporation au capital (4)	Ecart conversion nets (5)	Autres mouvements (6)	Soldes fin exercice (7)	Sûreté réelle donnée en garantie sur les dettes
Emprunts obligataires Convertibles								
Autres emprunts obligataires								
Emprunts et dettes établissements de crédit	49 968	12 630	9 720		-10		52 868	
Emprunts et dettes financières diverses	959	1 172	287		-916		928	
<b>TOTAL</b>	<b>50 926</b>	<b>13 802</b>	<b>10 007</b>	<b>0</b>	<b>-926</b>	<b>0</b>	<b>53 796</b>	

#### Etat des engagements financiers hors bilan

	Engagements	
	donnés	reçus
<b>Engagements de garantie</b>		
Assortis de suretés réelles		1 432
Autres engagements de garantie	1 072	2 816
<b>Engagements réciproques</b>		
En matière de crédit-bail		
Commandes fermes		

### tableau de ventilation du chiffre d'affaires - Groupe Sonatel

(en millions de F CFA)

	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Total Ventes	% du CA	Total Ventes	% du CA
<b>A) Répartition des ventes par activités</b>				
Téléphonie fixe	36 666	6,12%	39 744	7,06%
Téléphonie Mobile	370 890	61,92%	339 132	60,28%
Publiphonie	1 181	0,20%	2 492	0,44%
Interconnexion internationale	125 146	20,89%	117 275	20,84%
ADSL	13 645	2,28%	11 188	1,99%
Liaisons spécialisées	11 179	1,87%	12 042	2,14%
Ventes terminaux / Péritéléphonie	922	0,15%	3 346	0,59%
Internet	5 390	0,90%	4 246	0,75%
Interconnexion nationale	30 423	5,08%	28 911	5,14%
Divers produits		0,00%	1 785	0,32%
Autres produits accessoires	3 561	0,59%	2 464	0,44%
<b>Total</b>	<b>599 002</b>	<b>100%</b>	<b>562 626</b>	<b>100%</b>
<b>B) Répartition des ventes par zones géographiques</b>				
Afrique ( U.E.M.O.A.)	455 368	76,02%	448 853	79,78%
Afrique ( hors U.E.M.O.A.)	32 263	5,39%	33 440	5,94%
Asie	342	0,06%	1 959	0,35%
Amérique	13 467	2,25%	10 085	1,79%
Europe	97 562	16,29%	68 289	12,14%
<b>Total</b>	<b>599 002</b>	<b>100 %</b>	<b>562 626</b>	<b>100 %</b>

**analyse de l'effectif moyen du groupe par grandes catégories**

(en millions de F CFA)

	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Effectifs	Masse salariale	Effectifs	Masse salariale
<b>Personnel Salarié</b>	<b>2 502</b>	<b>55 628</b>	<b>2 452</b>	<b>53 072</b>
Dirigeants et cadres supérieurs	743	18 067	659	16 496
Cadres moyens	1 002	22 990	1 003	22 071
Agents de maîtrise	566	10 625	608	10 910
Employés et ouvriers	191	3 946	182	3 595
<b>Personnel mis à la disposition de l'entreprise</b>	<b>36</b>	<b>1 538</b>	<b>34</b>	<b>1 917</b>
Personnel intérimaire	538	2 064	883	2 069
<b>TOTAUX</b>	<b>3 076</b>	<b>59 230</b>	<b>3 369</b>	<b>57 058</b>

**bilan : actif résumé**

(en millions de F CFA)

**états financiers résumés Sonatel SA**

ACTIF	Exercice 2010		Exercice 2009	
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Charges immobilisées</b>	<b>36</b>		<b>36</b>	<b>116</b>
Frais d'établissement et charges à répartir	36		36	116
Primes de remboursement des obligations	0		0	0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>24 504</b>	<b>21 068</b>	<b>3 437</b>	<b>3 367</b>
Frais de recherche et de développement	13	8	6	8
Brevets, licences, logiciels	24 417	21 060	3 357	3 351
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	74	0	74	7
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>427 898</b>	<b>323 809</b>	<b>104 090</b>	<b>111 399</b>
Terrains	3 446	31	3 415	3 378
Bâtiments	22 051	14 157	7 894	9 147
Installations et agencements	11 849	8 302	3 547	3 468
Matériel	380 808	293 716	87 092	93 409
Matériel de transport	9 744	7 603	2 142	1 996
<b>Avances et acomptes versés sur immobilisations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>161 044</b>	<b>808</b>	<b>160 236</b>	<b>134 213</b>
Titres de participation	73 474	637	72 836	60 439
Autres immobilisations financières	87 570	170	87 400	73 774
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>613 483</b>	<b>345 684</b>	<b>267 800</b>	<b>249 094</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Actif circulant H.A.O.</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Stocks</b>	<b>3 963</b>	<b>60</b>	<b>3 903</b>	<b>3 252</b>
Marchandises	0	0	0	0
Matières premières et autres approvisionnements	3 963	60	3 903	3 252
En-cours	0	0	0	0
Produits fabriqués	0	0	0	0
<b>Créances et emplois assimilés</b>	<b>271 105</b>	<b>14 786</b>	<b>256 319</b>	<b>189 369</b>
Fournisseurs, avances versées	67	0	67	60
Clients	125 279	14 496	110 783	84 736
Autres créances	145 759	289	145 470	104 573
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>275 078</b>	<b>14 845</b>	<b>260 232</b>	<b>192 630</b>
<b>TRESORERIE - ACTIF</b>				
Titres de placement	6 507	0	6 507	17 025
Valeurs à encaisser	27	0	27	115
Banques, chèques postaux, caisse	105 177	0	105 177	60 664
<b>TOTAL TRESORERIE - ACTIF (III)</b>	<b>111 712</b>	<b>0</b>	<b>111 712</b>	<b>77 804</b>
<b>Ecarts de conversion - Actif (IV)</b> (perte probable de change)	<b>85</b>		<b>85</b>	<b>22</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>1 000 357</b>	<b>360 529</b>	<b>639 828</b>	<b>519 551</b>

**bilan : passif résumé**

(en millions de F CFA)

PASSIF (avant répartition)	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>Capitaux propres et ressources assimilées</b>		
<b>Capital</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Actionnaires capital non appelé	0	0
<b>Primes et réserves</b>	<b>135 690</b>	<b>121 222</b>
Primes d'apport, d'émission, de fusion	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves indisponibles	10 000	10 000
Réserves libres	125 690	111 222
Report à nouveau	0	0
<b>Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)</b>	<b>170 987</b>	<b>149 468</b>
<b>Autres capitaux propres</b>	<b>33</b>	<b>55</b>
Subventions d'investissement	33	55
Provisions réglementées et fonds assimilés	0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>356 710</b>	<b>320 745</b>
<b>Dettes financières et ressources assimilées</b>		
Emprunts	52 105	48 092
Dettes de crédit bail et contrats assimilés	0	0
Dettes financières diverses	8	5
Provisions financières pour risques et charges	18 586	16 509
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (II)</b>	<b>70 699</b>	<b>64 605</b>
<b>TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)</b>	<b>427 409</b>	<b>385 350</b>
<b>Passif circulant</b>		
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O	9 565	4 679
Clients, avances reçues	0	0
Fournisseurs d'exploitation	48 545	39 179
Dettes fiscales	36 367	34 086
Dettes sociales	7 452	8 713
Autres dettes	53 433	16 076
Risques provisionnés	85	22
<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)</b>	<b>155 447</b>	<b>102 755</b>
<b>Trésorerie-passif</b>		
Banques, crédits d'escompte	0	0
Banques, crédits de trésorerie	40 745	18 771
Banques, découverts	16 077	12 675
<b>TOTAL TRÉSORERIE-PASSIF (IV)</b>	<b>56 822</b>	<b>31 445</b>
<b>Ecarts de conversion-passif (V)</b>	<b>151</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>639 828</b>	<b>519 551</b>

COMPTE DE RESULTAT RESUME	Exercice 2010	Exercice 2009
Travaux, services vendus	266 673	263 055
Production immobilisée	1 124	1 669
Produits accessoires	20 257	17 497
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>286 930</b>	<b>280 553</b>
Subventions d'exploitation	0	1 246
Autres produits	11 265	13 164
Autres achats	9 920	9 431
- Variation de stocks	582	978
Transports	507	608
Services extérieurs	106 225	100 498
Impôts et taxes	4 650	4 694
Autres charges	4 489	6 243
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>172 948</b>	<b>174 179</b>
Charges de personnel	45 893	43 348
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>127 054</b>	<b>130 831</b>
Reprises de provisions	2 132	201
Transferts de charges	1 616	2 136
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>303 068</b>	<b>298 968</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions	35 255	36 837
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>95 547</b>	<b>96 331</b>
Frais financiers	5 536	5 562
Pertes de change	402	313
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	8
<b>Total des charges financières</b>	<b>5 938</b>	<b>5 883</b>
Revenus financiers	107 663	85 511
Gains de change	690	486
Reprises de provisions	0	0
Transferts de charges	1	7
<b>Total des produits financiers</b>	<b>108 354</b>	<b>86 004</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>102 415</b>	<b>80 122</b>
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>411 421</b>	<b>384 972</b>
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>197 963</b>	<b>176 453</b>
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	1 011	2 062
Charges H.A.O.	233	187
Dotations H.A.O.	0	0
<b>Total des charges H.A.O.</b>	<b>1 245</b>	<b>2 249</b>
Produits des cessions d'immobilisations	400	2 356
Produits H.A.O.	0	0
Reprises H.A.O.	23	15
Transferts de charges	0	0
<b>Total des produits H.A.O.</b>	<b>423</b>	<b>2 371</b>
Résultat H.A.O	-822	122
Participation des travailleurs	0	0
Impôts sur le résultat	26 153	27 107
<b>Total général des produits</b>	<b>411 844</b>	<b>387 343</b>
<b>Résultat net</b>	<b>170 987</b>	<b>149 468</b>

## tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE)

### 1ère partie : détermination des soldes financiers de l'exercice 2010 - Sonatel SA

(en millions de F CFA)

capacité d'autofinancement globale ( C.A.F.G. )

C A F G = EBE

- Charges décaissables restantes  
+ Produits encaissables restants

(à l'exclusion des cessions  
d'actif immobilisé)

	Montant		Montant
		E.B.E.	127 054
(SA) Frais financiers	5 536	(TT) Transfert de charges d'exploitation	1 616
(SC) Pertes de change	402	(UA) Revenus financiers	107 663
(SL) Charges H.A.O.	233	(UE) Transferts de charges financières	1
(SQ) Participation	0	(UC) Gains de change	690
(SR) Impôts sur le résultat	26 153	(UL) Produits HAO	0
		(UN) Transferts de charges H.A.O.	0
<b>Total ( I )</b>	<b>32 325</b>	<b>Total ( II )</b>	<b>237 024</b>

**C A F G = Total (II) - Total (I) = 204 699**

AUTOFINANCEMENT ( A.F. )

**Dividendes distribués dans l'exercice** 135 000  
**AF = CAFG - Distribution de dividendes dans l'exercice** 69 699

VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var.B.F.E. = Var.Stock (2) + Var.Créances (2) + Var.Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N-(N-1)	Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises	0	0
(BD) Matières premières	651	0
(BE) En-cours	0	0
(BF) Produits fabriqués	0	0
<b>(A) Variation globale nette des stocks</b>	<b>651</b>	<b>0</b>

(1) Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice y compris les acomptes sur dividendes  
(2) A l'exclusion des éléments H.A.O.

## tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE)

### 1ère partie : détermination des soldes financiers de l'exercice 2010 (suite) - Sonatel SA

(en millions de F CFA)

Variation des créances : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées	7	0
(BI) Clients	26 047	0
(BJ) Autres créances	40 897	0
(BU) Ecart de conversion - Actif	63	0
<b>(B) Variation globale nette des créances</b>	<b>67 013</b>	
Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)	Emplois diminution (-)	Ressources Augmentation (+)
(DI) Clients, avances reçues	0	0
(DJ) Fournisseurs d'exploitation	0	9 365
(DK) Dettes fiscales	0	2 281
(DL) Dettes sociales	1 261	0
(DM) Autres dettes	0	37 357
(DN) Risques provisionnés	0	63
(DV) Ecart de conversion - Passif	0	151
<b>(C) Variation globale nette des dettes circulantes</b>	<b>0</b>	<b>47 956</b>
<b>VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C)</b>	<b>19 708</b>	<b>0</b>

### EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION ( E.T.E. )

	Exercice 2010	Exercice 2009
Excédent brut d'exploitation	127 054	130 831
- Variation du B.F.E.(-si emploi;+si ressources)	-19 708	-20 883
- Production immobilisée	-1 124	-1 669
<b>EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION</b>	<b>106 222</b>	<b>108 279</b>

## tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE) - Sonatel SA 2ème partie

(en millions de F CFA)

	Exercice 2010		Exercice 2009
	Emplois	Ressources	( E - ; R + )
<b>I . INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS</b>			
Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)	14		-35
<b>Croissance interne</b>			
Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	1 354	0	-555
Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	23 371	400	-17 491
<b>Croissance externe</b>			
Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	31 996	5 973	-39 077
<b>INVESTISSEMENT TOTAL</b>	<b>50 362</b>	<b>0</b>	<b>-57 157</b>
<b>II . VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION ( cf. Supra : Var.B.F.E.)</b>	<b>19 708</b>	<b>0</b>	<b>-20 883</b>
<b>A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER</b>	<b>70 070</b>	<b>0</b>	<b>-78 041</b>
<b>III . EMPLOIS/RESSOURCES (B.F., H.A.O.)</b>	<b>0</b>	<b>4 887</b>	<b>-1 629</b>
<b>IV . EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1)</b>	<b>8 730</b>		<b>-3 598</b>
Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières			
(1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII			
<b>B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER</b>	<b>73 913</b>	<b>0</b>	<b>-83 267</b>

## tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE) - Sonatel SA 2ème partie (suite)

(en millions de F CFA)

	Exercice 2010		Exercice 2009
	Emplois	Ressources	( E - ; R + )
<b>V . FINANCEMENT INTERNE</b>			
Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	135 000	204 699	55 803
<b>VI . FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES</b>			
Augmentation de capital par apports nouveaux		0	0
Subvention d' investissement		0	0
Prélèvements sur le capital (y compris retraits de l'exploitant)	0		0
<b>VII . FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS</b>			
Emprunts (2)	0	12 746	43 807
Autres dettes financières (2)	0	0	0
(2) Remboursements anticipés inscrits séparément en emplois			
<b>C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>0</b>	<b>82 444</b>	<b>99 610</b>
<b>D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT ( C-B)</b>	<b>0</b>	<b>8 532</b>	<b>16 343</b>
<b>VIII . VARIATION DE LA TRESORERIE</b>			
Trésorerie nette			
à la clôture de l'exercice + ou -		54 890	
à l'ouverture de l'exercice + ou -		46 358	
<b>Variation Trésorerie :</b>			
<b>+ si Emploi ; - si Ressources</b>	<b>8 532</b>	<b>0</b>	<b>-16 343</b>
Contrôle : D = VIII avec signe opposé I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : différences "bilantielles".			
<b>Contrôle (à partir des masses des bilans N et N-1)</b>	<b>Emplois</b>	<b>Ressources</b>	
Variation du fonds de roulement (F.d.R.) : FdR (N) - FdR (N-1)	0	23 354	
Variation du B.F.global (B.F.G.): BFG (N) - BFG (N-1)	14 822	0	
Variation de la trésorerie ( T ) : T (N) - T (N-1)	8 532	0	
<b>TOTAL</b>	<b>23 354</b>	<b>23 354</b>	

**tableau N° 1 : Variation des immobilisations au 31/12/2010 - Sonatel SA**

(en millions de F CFA)

Libellés	Solde au 31/12/09	Acquisitions	Reclassements	Sorties	Solde au 31/12/10
Frais d'entrée en Bourse	0	0	0	0	0
Frais Immobilisés	0	0	0	0	0
Frais d'acquisition d'immobilisations	116	14	54	148	36
<b>CHARGES IMMOBILISEES</b>	<b>116</b>	<b>14</b>	<b>54</b>	<b>148</b>	<b>36</b>
Etudes & Recherches	90	0	-77	0	13
Brevets & Licences	1 334	0	-27	18	1 289
Logiciels Informatiques	15 251	0	-2 080	304	12 867
Logiciels affectés à la commutation	2 246	0	685	0	2 931
Logiciels affectés à la transmission	1 144	0	2 562	0	3 706
Logiciels affectés aux réseaux et données	455	0	1 525	0	1 980
Frais de Recherche, Développement	1	0	0	0	1
Brevets & Licences en cours	8	71	-5	0	75
Logiciels en cours	804	1 282	-441	0	1 645
Autres droits et valeurs incorporels en cours	0	0	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>21 331</b>	<b>1 354</b>	<b>2 143</b>	<b>323</b>	<b>24 504</b>
Terrains nus	2 383	0	21	0	2 404
Terrains	836	0	0	28	808
Bâtiments affectés aux sites techniques	108	0	0	0	108
Mise en valeur des terrains	396	0	-396	0	0
Aménagement terrains nus en cours	0	141	-17	0	124
<b>TERRAINS</b>	<b>3 723</b>	<b>141</b>	<b>-391</b>	<b>28</b>	<b>3 446</b>
Bâtiments industriels	6 305	0	24	0	6 329
Bâtiments administratifs & commerciaux	5 320	0	13	95	5 238
Bâtiments ens. Immobiliers administratifs	7 104	0	-9	86	7 009
Bâtiments affectés aux sites techniques	1 492	0	0	0	1 492
Bâtiments affectés aux logements	1 111	0	0	0	1 111
Pistes & Routes	133	0	0	0	133
Autres ouvrages d'infrastructure	444	0	0	5	439
Installations générales Bureaux	4 154	0	35	523	3 666
Aménagement bureaux	45	0	0	0	45
Autres aménagements, agencement, installat°	7 416	0	722	0	8 138
Bâtiments en cours	235	380	-317	0	298
Agencement, installat° bureaux en cours	9	378	-387	0	0
Ouvrages d'infrastructure en cours	0	0	0	0	0
Aménagements installations en cours	0	0	0	0	0
<b>BATIMENTS INSTAL. TECH. &amp; AGENCEMENTS</b>	<b>33 770</b>	<b>757</b>	<b>82</b>	<b>709</b>	<b>33 900</b>
Matériel commutation Sonatel	38 919	0	-879	1 832	36 208
Matériel commutation public	0	0	0	0	0
Matériel de transmission	98 342	0	23 115	5 310	116 147
Matériel réseaux accès	16 350	0	12 628	41	28 937
Matériel lignes & réseaux public	126 619	0	-6 071	0	120 548
Matériel lignes & réseaux Sonatel	2	0	379	0	381
Matériel d'énergie	29 435	0	5 468	1 102	33 801
Appareils	609	0	2 430	0	3 039
Equipements réseaux d'accès	13 411	0	-13 411	0	0
Autres matériels d'exploitation	2 294	0	-2 241	17	36

**tableau N° 1 : Variation des immobilisations au 31/12/2010 (suite) - Sonatel SA**

(en millions de F CFA)

Libellés	Solde au 31/12/09	Acquisitions	Reclassements	Sorties	Solde au 31/12/10
<b>MATERIEL D' EXPLOITATION</b>	<b>325 980</b>	<b>0</b>	<b>21 419</b>	<b>8 303</b>	<b>339 095</b>
Matériel de bureau	2 931	0	-169	696	2 066
Matériel informatique technique	14 781	0	-4 791	1 013	8 977
Matériel informatique de bureau	7 969	0	-3 962	320	3 687
Mobilier de bureau	2 132	0	109	121	2 120
Matériel de logement	5	0	0	0	5
Mobilier de logement	5	0	0	0	5
<b>MATERIEL ET MOBILIER</b>	<b>27 822</b>	<b>0</b>	<b>-8 813</b>	<b>2 150</b>	<b>16 860</b>
Véhicules légers	8 618	0	2 160	1 732	9 046
Véhicules lourds	134	0	0	0	134
Cyclomoteurs	144	0	15	8	151
<b>MATERIEL DE TRANSPORT</b>	<b>8 896</b>	<b>0</b>	<b>2 175</b>	<b>1 741</b>	<b>9 331</b>
Autres immobilisations diverses	1 912	0	299	81	2 130
<b>AUTRES IMMOBILISATION DIVERSES</b>	<b>1 912</b>	<b>0</b>	<b>299</b>	<b>81</b>	<b>2 130</b>
Matériel d'exploitation en cours	2 037	5 853	-1	0	7 889
Matériel de commutation en cours public	777	148	-425	0	500
Matériel en cours Sonatel	1	0	0	0	1
Matériel de transmission en cours	5 811	4 626	-5 114	0	5 323
Matériel lignes & réseaux en cours	1 015	0	-863	0	152
Matériel lignes & réseaux en cours	391	0	-391	0	0
Routeurs IP et giga switch en cours	0	0	0	0	0
Matériel énergie en cours	4 242	3 716	-5 267	0	2 691
Appareils de mesure en cours	157	45	-43	0	160
Equipements réseaux en cours	478	809	-1 126	0	161
Matériels réseaux en cours	1 702	3 978	-1 573	0	4 107
Autres matériels d'exploitation en cours	0	0	0	0	0
Matériel informatique technique en cours	113	878	-344	0	646
Matériel informatique de bureau en cours	298	448	-367	0	378
Matériel de bureau, logement en cours	49	150	-128	0	71
Mobilier de bureau, logement en cours	0	0	0	0	0
Matériel de transport en cours	113	1 234	-932	0	415
Agencement, aménagement en cours	0	24	0	0	24
Autres immobilisations en cours	450	565	-396	0	619
Droits de douane sur immobilisations en cours	0	0	0	0	0
Autres matériel d'exploitation en cours	0	0	0	0	0
<b>MATERIEL EN COURS</b>	<b>17 632</b>	<b>22 472</b>	<b>-16 968</b>	<b>0</b>	<b>23 136</b>
Avances, acomptes logiciels	0	0	0	0	0
Avances sur bâtiments	0	0	0	0	0
Avances sur matériel de transport	0	0	0	0	0
Avances & acomptes sur autres immobilisations	0	0	0	0	0
<b>AVANCES ET ACP TES/IMMO</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>441 183</b>	<b>24 738</b>	<b>0</b>	<b>13 482</b>	<b>452 439</b>

**tableau N° 2 : Variation des amortissements  
au 31/12/2010 - Sonatel SA**

(en millions de F CFA)

Libellés	Solde au 31/12/09	Augmentations	Reclassement	Diminut / Cession	Solde au 31/12/10
Amortissement recherche développement	83	3	-77	0	8
Amortissement brevets, licences	960	266	-40	18	1 168
Amortissement logiciels	16 921	3 130	145	304	19 891
<b>TOTAL 281</b>	<b>17 964</b>	<b>3 399</b>	<b>27</b>	<b>322</b>	<b>21 067</b>
Amortissement travaux de mise en valeur	345	4	-319	0	31
<b>TOTAL 282</b>	<b>345</b>	<b>4</b>	<b>-319</b>	<b>0</b>	<b>31</b>
Amortissement bât. administratif et commercial	11 820	715	496	96	12 934
Amortissement logement personnel	853	29	0	0	882
Amortissement agencement, installation bureau	25	4	0	0	29
Amortissement pistes et routes	127	1	0	0	128
Amortissement autres ouvrages d'infrastructure	200	22	-6	2	214
Amortissement autres agencements, amén. instal.	8 129	661	-10	508	8 271
<b>TOTAL 283</b>	<b>21 155</b>	<b>1 432</b>	<b>480</b>	<b>606</b>	<b>22 459</b>
Amortissement matériel de commutation Sonatel	30 512	3 274	-1 531	1 566	30 689
Amortissement matériel de commutation public	0	0	0	0	0
Amortissement matériel de transmission	73 168	7 857	16 003	5 113	91 915
Amortissement matériel lignes et réseaux public	111 805	3 613	-10 860	0	104 558
Amortissement matériel lignes et réseau Sonatel	1	13	98	0	112
Amortissement matériel d'énergie	19 352	3 380	580	1 013	22 299
Amortissement des équipements réseaux d'accès	4 802	1 386	-6 188	0	0
Amortissement matériel réseaux et données	11 046	2 879	10 720	38	24 608
Amortissement autres matériels d'exploitation	1 711	121	-1 803	8	21
<b>TOTAL 2841</b>	<b>252 398</b>	<b>22 523</b>	<b>7 019</b>	<b>7 738</b>	<b>274 203</b>
Amortissement mobilier de bureau	1 629	111	14	119	1 636
Amortissement mobilier logement	0	0	0	0	0
Amortissement matériel de bureau	2 541	150	-177	694	1 820
Amortissement matériel de logement	2	1	0	0	3
Amortissement matériel informatique technique	14 091	1 028	-5 722	984	8 412
Amortissement matériel informatique de bureau	7 334	507	-4 325	313	3 202
<b>TOTAL 2844</b>	<b>25 596</b>	<b>1 796</b>	<b>-10 210</b>	<b>2 110</b>	<b>15 073</b>
Amortissement véhicules légers	6 829	1 096	1 103	1 637	7 391
Amortissement véhicules lourds	102	17	0	0	119
Amortissement cyclomoteurs	83	18	3	8	96
<b>TOTAL 2845</b>	<b>7 014</b>	<b>1 131</b>	<b>1 106</b>	<b>1 645</b>	<b>7 603</b>
Amortissement aménagement, agencement instal.	0	0	0	0	0
<b>TOTAL 2847</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Amortissement appareils	443	624	1 905	0	2 971
Amortissement autres immobilisations diverses	1 388	149	-6	62	1 469
<b>TOTAL 2848</b>	<b>1 831</b>	<b>773</b>	<b>1 899</b>	<b>62</b>	<b>4 440</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>326 301</b>	<b>31 059</b>	<b>0</b>	<b>12 484</b>	<b>344 876</b>

**tableau N° 3 : plus-values et  
moins-values de cession - Sonatel SA**

(en millions de F CFA)

	Montant brut A	Amortissements pratiqués B	Valeur comptable nette C = A - B	Prix de cession D	+ Value ou - Value E = D - C
Immobilisations incorporelles	323	322	0	0	0
Immobilisations corporelles	13 012	12 001	1 011	400	-611
Immobilisations financières	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>13 334</b>	<b>12 323</b>	<b>1 011</b>	<b>400</b>	<b>-611</b>

**tableau N° 4 : provisions  
inscrites au bilan - Sonatel SA**

(en millions de F CFA)

Nature	A Provisions à l'ouverture de l'exercice	B AUGMENTATIONS : DOTATIONS			C DIMINUTIONS : REPRISES			D = A+B+C Provisions à la clôture de l'exercice
		d'exploitation	Financières	Hors activités ordinaires	d'exploitation	Financières	Hors activités ordinaires	
1 . Provisions réglementées	0	0		0	0		0	
2 . Provisions financières pour risques et charges	16 508	4 169		0	2 092		18 585	
3 . Provisions pour dépréciation des immobilisations	807	0		0	0		807	
<b>TOTAL I</b>	<b>17 315</b>	<b>4 169</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 092</b>	<b>0</b>	<b>19 392</b>	
4 . Dépréciations des stocks	274	60		0	274		59	
5 . Dépréciations et risques provisionnés (Tiers)	18 623	2 151		0	5 905		14 869	
6 . Dépréciations et risques provisionnés (Trésorerie)	436	-435	0		0	0	1	
<b>TOTAL II</b>	<b>19 333</b>	<b>1 776</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 179</b>	<b>0</b>	<b>14 929</b>	
<b>TOTAL ( I ) + ( II )</b>	<b>36 648</b>	<b>5 945</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 271</b>	<b>0</b>	<b>34 322</b>	

### tableau N° 5 : biens pris en crédit-bail et contrats assimilés - Sonatel SA

(en millions de F CFA)

#### NEANT

### tableau N° 6 : échéances des créances à la clôture de l'exercice - Sonatel SA

(en millions de F CFA)

	Montant Brut	Analyse par échéances				Autres analyses		
		à 1 an au plus	dont échues	à plus d'un an et à 2 ans au plus	à plus de 2 ans	Montants en devises	Montants envers les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>87 570</b>	<b>5 427</b>	<b>0</b>	<b>5 971</b>	<b>76 173</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prêts (1)	39 803	5 221	0	5 221	29 361	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	47 767	205	0	750	46 812	0	0	0
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>271 199</b>	<b>271 199</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Fournisseurs	67	67	0	0	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	125 279	125 279	0	0	0	0	0	0
Personnel	878	878	0	0	0	0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Etat	30 558	30 558	0	0	0	0	0	0
Organismes internationaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Associés et groupe	4 033	4 033	0	0	0	0	0	0
Débiteurs divers	109 987	109 987	0	0	0	0	0	0
Créances H.A.O.	9	9	0	0	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	388	388	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL (I) + (II)</b>	<b>358 769</b>	<b>276 625</b>	<b>0</b>	<b>5 971</b>	<b>76 173</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Prêts accordés en cours d'exercice : **14 119 millions Fcfa** Remboursements obtenus en cours d'exercice : **3 878 millions Fcfa**

### tableau N° 7 : Echéances des dettes à la Clôture de l'exercice - Sonatel SA

(en millions de F CFA)

	Montant Brut	Analyse par échéances				Autres analyses		
		à 1 an au plus	dont échus	à plus d'un an et à 2 ans au plus	à plus de 2 ans	Montant en devises	Montant envers les entreprises liées	Montant représentés par effets
<b>DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>								
Emprunts obligataires convertibles (1)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires (1)	0	0	0	0	0	0	0	0
Emp. et dettes des établissements de crédit (1)	52 105	14 846	0	14 270	22 990	0	0	0
Autres dettes financières (1) (2)	8	0	0	0	8	0	0	0
<b>TOTAL (I)</b>	<b>52 113</b>	<b>14 846</b>	<b>0</b>	<b>14 270</b>	<b>22 997</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes de crédit-bail immobilier	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes de crédit-bail mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes sur contrats assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT</b>								
Fournisseurs et comptes rattachés	48 545	48 545	0	0	0	0	0	0
Clients	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel	7 120	7 120	0	0	0	0	0	0
Sécurité sociale et organismes sociaux	332	332	0	0	0	0	0	0
Etat	36 367	36 367	0	0	0	0	0	0
Organismes internationaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Associés et groupe	38 320	38 320	0	0	0	0	0	0
Créditeurs divers	15 264	15 264	0	0	0	0	0	0
Dettes H.A.O.	9 565	9 565	0	0	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL (III)</b>	<b>155 513</b>	<b>155 513</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL (I + II + III)</b>	<b>207 626</b>	<b>170 358</b>	<b>0</b>	<b>14 270</b>	<b>22 997</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice **12 746 millions Fcfa**/ Emprunts remboursés en cours d'exercice **8 730 millions Fcfa**

(2) Total des dettes envers les associés ( personnes physiques )

### tableau N° 8 : Consommations Intermédiaires de l'exercice - Sonatel SA

(en millions de F CFA)

Nature	N° de Compte	Montant
Eau	6051	103
Electricité	6052	3 029
Autres énergies	6053	0
Fournitures d'entretien non stockables	6054	3
Fournitures de bureau non stockables	6055	0
Petit matériel et outillage	6056	57
Transport pour le compte de tiers	613	0
Transport du personnel	614	370
Entretien, réparation des biens immobiliers	6241	590
Entretien, réparation des biens mobiliers	6242	166
Publicité, publication, relations publiques	627	893
Frais de télécommunications	628	65 304
Rémunération d'intermédiaires et de conseils	632	12 392

### tableau N° 9 : Répartition du résultat et autres éléments caractéristiques des cinq derniers exercices - Sonatel SA

(en millions de F CFA)

EXERCICES CONCERNES (1)	2010	2009	2008	2007	2006
<b>NATURE DES INDICATIONS</b>					
<b>STRUCTURE DU CAPITAL A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (2)</b>					
Capital social	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Actions ordinaires	10	10	10	10	10
Actions à dividendes prioritaires (A.D.P.) sans droit de vote	0	0	0	0	0
Actions nouvelles à émettre	0	0	0	0	0
par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (3)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	286 930	280 553	261 665	246 449	236 507
Résultat des activités ordinaires (R.A.O.) hors dotations et reprises (exploitation et financier)	231 085	213 097	227 517	136 523	143 307
Participation des travailleurs aux bénéfices	0	0	0	0	0
Impôt sur le résultat	26 153	27 107	15 999	13 762	20 017
Résultat net (4)	170 987	149 468	168 709	89 704	85 856
<b>RESULTATS PAR ACTION</b>					
Résultat distribué (5)	140 000	135 000	130 000	110 000	88 300
Dividende attribué à chaque action (en F CFA)	14 000	13 500	13 000	11 000	8 830
<b>PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE</b>					
Effectif moyen des travailleurs au cours de l'exercice (6)	1 824	1 688	1 687	1 690	1 616
Effectif moyen de personnel extérieur	3	8	8	3	3
Masse salariale distribuée au cours de l'exercice (7)	40 858	38 768	34 526	32 380	27 246
Avantages sociaux versés au cours de l'exercice (8)					
{Sécurité soc., oeuvres sociales}	3 671	3 055	2 536	2 290	2 296
Personnel extérieur facturé à l'entreprise (9)	1 364	1 524	1 534	1 053	774

(1) Y compris l'exercice dont les états financiers sont soumis à l'approbation de l'Assemblée.

(2) Indication en cas de libération partielle du capital du montant du capital non appelé.

(3) Les éléments de cette rubrique sont ceux figurant au compte de résultat.

(4) Le résultat, lorsqu'il est négatif, doit être mis entre parenthèses.

(5) L'exercice N correspond au dividende proposé du dernier exercice.

(6) Personnel propre.

(7) Total des comptes 661, 662, 663.

(8) Total des comptes 664, 668.

(9) Compte 667.

### tableau n° 10 : Projet d'affectation du résultat de l'exercice 2010 - Sonatel SA

(en millions de F CFA)

AFFECTATIONS	MONTANT (1)	ORIGINES	MONTANT (1)
Réserve légale	0	Report à nouveau antérieur (pertes)	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	Report à nouveau (bénéficiaire)	0
Autres réserves	30 987	Résultat net de l'exercice	170 987
Dividendes ( 2 )	140 000	Prélèvement sur les réserves (3)	0
Autres affectations	0		
Report à nouveau	0		
<b>TOTAL ( A )</b>	<b>170 987</b>	<b>Contrôle :Total A = Total B</b>	<b>170 987</b>

(1) Les montants négatifs sont à porter entre parenthèses ou précédés d'un signe (-).

(2) S'il existe plusieurs catégories d'ayants droit aux dividendes, indiquer le montant pour chacune d'elles.

(3) Indiquer les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

### tableau n° 11: Effectifs, masse salariale et personnel extérieur - Sonatel SA

(en millions de F CFA)

1/- Personnel local

Effectif et masse salariale

QUALIFICATIONS	Effectif						Masse Salariale (en millions de F CFA)										
	Nationaux		Autres états de l'UEMOA		Hors UEMOA		Total		Nationaux		Autres états de l'UEMOA		Hors UEMOA		Total		
	M	F	M	F	M	F			M	F	M	F	M	F			
<b>Personnel Salarie</b>																	
1. Cadres supérieurs	444	199	0	0	3	0	646	10 583	4 743	0	0	1 047	0				<b>16 373</b>
2. Techniciens supérieurs et cadres moyens	449	296	0	0	0	0	745	10 702	7 055	0	0	0	0				<b>17 757</b>
3. Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	206	82	0	0	0	0	288	4 910	1 955	0	0	0	0				<b>6 865</b>
4. Employés, manœuvres, ouvriers et apprentis	139	9	0	0	0	0	148	3 313	215	0	0	0	0				<b>3 528</b>
<b>TOTAL ( 1 )</b>	<b>1 238</b>	<b>586</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1 827</b>	<b>29 508</b>	<b>13 968</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 047</b>	<b>0</b>				<b>44 522</b>

**PERMANENTS**  
**SAISONNIERS**

2/ - Personnel Extérieur

	Nationaux		Autres états de l'UEMOA		Hors UEMOA		Total	Facturation à l'entreprise (en millions de F CFA)		M = Masculin F = Feminin
	M	F	M	F	M	F		M	F	
1. Cadres supérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
2. Techniciens supérieurs et cadres moyens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
3. Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	385	0	0	0	0	0	385	1 371	0	
4. Employés, manœuvres, ouvriers et apprentis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>TOTAL ( 2 )</b>	<b>385</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>385</b>	<b>1 371</b>	<b>0</b>	
<b>PERMANENTS</b> <b>SAISONNIERS</b>										
<b>TOTAL ( 1 + 2 )</b>	<b>1 623</b>	<b>586</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>2 212</b>	<b>31 926</b>	<b>13 968</b>	



Ethnie GOURMANTCHE, Burkina Faso. Porté à l'avant bras par les jeunes garçons et jeunes filles. C'est une véritable arme. Bracelet circulaire, surmonté de huit excroissances qui semblent jouer un rôle défensif.



## rapport général des commissaires aux comptes

### rapport général des commissaires aux comptes états financiers consolidés - exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des états financiers consolidés de la Sonatel (Société Nationale des Télécommunications du Sénégal), Sonatel Mobiles, Orange Mali, Sonatel Multimédia, Sonatel Business Solutions, Orange Guinée et Orange Bissau ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

#### Opinion sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés, c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat, le tableau financier des ressources et emplois, ainsi que les notes annexes aux états financiers consolidés de

la Sonatel pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010. Ces états financiers consolidés ont été établis par la direction de la Sonatel et arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Notre audit a été effectué conformément aux normes applicables au Sénégal. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les états financiers consolidés annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte

uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes consolidés du groupe Sonatel.

Les commissaires aux comptes

GARECGO  
MEMBRE DU RESEAU EURA-AUDIT

Mamour FALL  
Associé  
Le 15 février 2011

RACINE  
MEMBRE D'ERNST & YOUNG

Makha SY  
Associé



## rapport général des commissaires aux comptes états financiers - exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des états financiers de la Société Nationale des Télécommunications du Sénégal (Sonatel),
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

### Opinion sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers, c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat, le tableau financier des ressources et emplois, ainsi que les notes annexes aux états financiers de votre société pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010. Ces états financiers ont été établis par la direction de la société et arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Notre audit a été effectué conformément aux normes d'audit applicables au Sénégal. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les états financiers annexés aux pages 4 à 48 du présent rapport sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2010, de ses résultats et de la variation de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société.

Les commissaires aux comptes

GARECGO  
MEMBRE DU RESEAU EURA-AUDIT



Mamour FALL  
Associé  
Le 15 février 2011

RACINE  
MEMBRE D'ERNST & YOUNG



Makha SY  
Associé

## règles et méthodes comptables

### Base d'établissement des états financiers

Les états financiers sont établis sur la base des principes comptables généralement admis et retenus dans le SYSCOA : prudence, permanence des méthodes, spécialisation des exercices, coûts historiques, continuité de l'exploitation, transparence et importance significative.

Les états financiers annuels sont présentés selon les prescriptions du SYSCOA et les principales règles et méthodes comptables utilisées se résument comme suit :

### Charges immobilisées et immobilisations incorporelles

Les frais se rapportant à des emprunts octroyés pour le financement des grands projets d'investissements et supportés durant la période de réalisation de ceux-ci jusqu'à la fin des travaux sont immobilisés.

Ils sont amortis sur une durée de cinq (5) ans.

Les logiciels « dissociés » (qui font l'objet d'une facturation distincte du matériel informatique) sont également immobilisés et amortis sur une durée de vie estimée de trois (3) ans.

Les différences de change à répartir sont

évaluées conformément aux principes sur les opérations en devises.

### Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'achat et les frais d'approche et amorties selon la méthode linéaire en fonction de leur durée de vie estimée comme suit :

Constructions	20 ans
Travaux de mise en valeur des terres	40 ans
Matériel, mobilier de bureau et de logement	5 ans
Agencements, aménagements, installations	8 ans
Matériel de transport	3 et 5 ans
Matériel d'exploitation :	
• Commutation	10 ans
• Transmission	10 ans
• Lignes et réseaux	10 ans
• Energie	7 ans
• Appareils de mesure	3 ans
Autres immobilisations	5 et 10 ans

Les immobilisations en cours sont enregistrées à leur coût d'acquisition et sont reclassées en immobilisation définitive à la mise en service.

### Autres valeurs immobilisées

Elles concernent les avances et acomptes sur commandes d'immobilisations, les prêts habitat et véhicules au personnel, le prêt de l'Etat au personnel pour l'acquisition d'actions de la société (10%), les dépôts et cautionnements payés sur les abonnements d'eau et d'électricité, mais aussi les loyers payés d'avance, les titres d'Etat PBE (Prélèvement pour le Budget d'Equipement) et les titres de participation.

Ces immobilisations sont évaluées et enregistrées au coût historique.

Sur les titres, des provisions pour dépréciation sont comptabilisées lorsque la valeur à la clôture est inférieure au coût historique.

La valeur à la clôture est soit le cours boursier pour les titres cotés, soit la valeur de l'actif net pour les titres non cotés.

### Stocks

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré des achats.

Les valeurs retenues pour les achats locaux correspondent au coût réel ferme et non révisable figurant en annexe des contrats de marché.

Le coût d'achat des produits importés correspond à la valeur des marchés majorée des droits de douane et frais de transit.

Les stocks n'ayant pas enregistré de mouvements depuis plus d'un an sont dépréciés à 100%.

### Créances

#### Comptabilisation des prestations aux clients locaux

Les prestations aux clients locaux sont facturées en franc CFA à la date d'émission de la facture et comptabilisées dans les comptes 41.

Les prestations non encore facturées à la date de clôture sont comptabilisées dans les comptes 418 « Produits à recevoir ».

Les créances douteuses sur les clients privés qui ont plus de six mois d'ancienneté sont dépréciées à 100 %.

### Comptabilisation des produits du trafic international

Les balances de trafic sont établies mensuellement, bimestriellement ou trimestriellement sur la base des décomptes et enregistrées, après acceptation par le correspondant étranger concerné, dans un compte de débiteur ou créditeur divers en fonction du solde des opérations du mois, du bimestre ou du trimestre.

En fin d'année, une provision est calculée pour l'ensemble des balances de trafic non encore acceptées. Elle est comptabilisée en 418300 « Clients opérateurs internationaux factures non parvenues » lorsque le solde est en faveur de la Sonatel, et dans le compte 408400 « Fournisseurs opérateurs internationaux, factures non parvenues » dans le cas contraire.

Les balances de trafic en devises sont converties au cours du jour de leur comptabilisation. Les différences de change apparaissant lors du règlement d'une échéance sont passées en pertes ou profits de change.

Les balances de trafic établies en devises sont réactualisées au cours en vigueur à la clôture de l'exercice lorsqu'elles ne sont pas réglées et les différences de change sont traitées comme suit :

- les pertes de change potentielles sont comptabilisées dans les charges de l'exercice ;
- les profits de change latents ne sont pas comptabilisés en produits.

Les écarts de conversion sont constatés dans le bilan, dans les comptes 478 ou 479 « Ecart de conversion ».

Les créances sur les correspondants sont dépréciées, au cas par cas, en fonction de la solvabilité du correspondant.

### Opérations en devises

Les comptes en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, et les montants ainsi obtenus sont rapprochés avec les valeurs comptabilisées sur la base des cours des devises à la date de réalisation des opérations. Les écarts constatés sont traités comme suit :

### Au bilan :

- Les gains de change potentiels ne sont pas comptabilisés en produits mais constatés dans le compte 479 « Ecart de conversion passif » au bilan.

### Au compte de résultat :

- Les pertes de change latentes sur les opérations à plus d'un an sont comptabilisées au passif dans un compte « Provision pour pertes de change », et la contrepartie est inscrite à l'actif du bilan dans le compte 478 « Différence de change ».
- Les pertes de change latentes sur les opérations à moins d'un an sont comptabilisées dans le compte 679 « Charges provisionnées sur risques financiers », par le crédit du compte 499 « Risques provisionnés sur opérations d'exploitation ».
- Les pertes sur les comptes de trésorerie sont passées dans le compte de résultat par la contrepartie du compte de trésorerie.

### Provisions pour pertes et charges

#### Litiges

Tous les risques éventuels sur les litiges avec des tiers sont provisionnés selon les informations fournies par les services juridiques de la société. Les provisions sans objet sont rapportées au résultat.

#### Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités dues au personnel lors du départ à la retraite ou dans un cadre contractuel font l'objet d'une provision pour pertes et charges.

#### Subventions d'investissement

La quote-part amortie de l'exercice est comptabilisée dans le compte de résultat.

## rapport spécial des commissaires aux comptes états financiers - exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement

d'intérêt économique, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons été informés de l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours de l'exercice et préalablement autorisées par le conseil d'administration.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### convention de prêt avec Orange Bissau

#### Administrateurs concernés

- Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE
- Monsieur Jérôme HENIQUE

#### Nature et objet

Il s'agit d'une convention de prêt entre la société Orange Bissau et la Sonatel signée le 26 avril 2010 et qui prévoit la mise à la disposition de Orange Bissau d'un prêt de FCFA 1.000 millions sous forme de crédit moyen terme de 5 ans avec un différé d'un an à compter de la date de versement.

#### Modalités et effets

Le prêt accordé par la Sonatel sera affecté d'un taux d'intérêt global de 9,5 % l'an.

Les intérêts commenceront à courir à compter de la date de mise à disposition des fonds au crédit du compte d'Orange Bissau.

Au 31 décembre 2010, l'encours du prêt s'élève à FCFA 1.000 millions.

Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à FCFA 63 millions.

### convention de prêt avec Orange Bissau

#### Administrateurs concernés

- Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE
- Monsieur Jérôme HENIQUE

#### Nature et objet

Il s'agit d'une convention de prêt entre la société Orange Bissau et la Sonatel signée le 29 octobre 2010 et qui prévoit la mise à la disposition de Orange Bissau d'un prêt de FCFA 800 millions sous forme de crédit moyen terme de 5 ans avec un différé d'un an à compter de la date de versement.

#### Modalités et effets

Le prêt accordé par la Sonatel sera affecté d'un taux d'intérêt global de 9,5 % l'an.

Les intérêts commenceront à courir à compter de la date de mise à disposition des fonds au crédit du compte d'Orange Bissau.

Au 31 décembre 2010, l'encours du prêt s'élève à FCFA 800 millions.

Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à FCFA 13 millions.

## convention de prêt avec Orange Guinée

### Administrateurs concernés

- Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE
- Monsieur Jérôme HENIQUE

### Nature et objet

Il s'agit d'une convention de prêt entre la société Orange Guinée et la Sonatel signée le 27 décembre 2010. Cette convention annule et remplace toutes les conventions de prêts signées entre la Sonatel et Orange Guinée de 2008 à 2010. Ces prêts regroupés s'élèvent à FCFA 26.573 millions et ont une durée de 5 ans avec un différé de 5 ans pour le principal et les intérêts.

### Modalités et effets

Le prêt accordé par la Sonatel sera affecté d'un taux d'intérêt global de 9 % l'an.

Au 31 décembre 2010, l'encours du prêt s'élève à FCFA 26.573 millions.

Les intérêts comptabilisés au titre des anciennes conventions avant consolidation en un seul prêt, s'élèvent à FCFA 1.394 millions sur l'exercice 2010.

## avenant n° 1 à la convention d'assistance avec Sonatel Mobiles

Il s'agit d'un avenant signé le 11 février 2010 qui complète les prestations prévues dans la convention d'assistance avec la Sonatel Mobiles, signée entre les parties le 23 septembre 2008 et citée au point 11 de ce rapport spécial.

## avenant n° 2 à la convention d'assistance avec Sonatel Mobiles

Il s'agit d'un avenant signé le 20 juillet 2010 qui complète les prestations prévues dans la convention d'assistance avec la Sonatel Mobiles et son avenant n° 1, signés entre les parties respectivement le 23 septembre 2008 et le 11 février 2010 citée au point 11 de ce rapport spécial.

## avenant n° 3 à la convention d'assistance avec Sonatel Multimédia

Il s'agit d'un avenant signé le 11 février 2010 qui complète les prestations prévues dans la convention d'assistance avec la Sonatel Multimédia et ses avenants n° 1 et n° 2, signés entre les parties respectivement le 19 décembre 2007, le 3 mars 2009 et le 15 octobre 2009 et citée au point 15 de ce rapport spécial.

Par ailleurs, en application de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, visées à l'article 438 de cet Acte et approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

## avenant n° 2 à la convention d'assistance avec Sonatel Business Solutions

Il s'agit d'un avenant signé le 11 février 2010 qui complète les prestations prévues dans la convention d'assistance avec la Sonatel Business Solutions et son avenant n° 1 signés entre les parties respectivement le 07 juin 2005 et le 21 juin 2007, et cités au point 22 de ce rapport spécial.

## convention de prêt avec Orange Bissau

### Administrateurs concernés

- Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE
- Monsieur Jérôme HENIQUE

### Nature et objet

Il s'agit d'une convention de prêt entre la société Orange Bissau et la Sonatel signée le 3 mars 2009 et qui prévoit la mise à la disposition de Orange Bissau d'un prêt de FCFA 3.000 millions sous forme de crédit moyen terme de 5 ans avec un différé d'un an à compter de la date de versement.

### Modalités et effets

Le prêt accordé par la Sonatel sera affecté d'un taux d'intérêt global de 10 % l'an.

Les intérêts commenceront à courir à compter de la date de mise à disposition des fonds au crédit du compte d'Orange Bissau.

Au 31 décembre 2010, l'encours du prêt s'élève à FCFA 3.000 millions.

Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à FCFA 300 millions.

## protocole d'accord entre Orange Guinée, Sonatel et Ericsson

### Administrateurs concernés

- Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE
- Monsieur Jérôme HENIQUE

### Nature et objet

Il s'agit d'un accord établi le 6 juillet 2009 entre la société Ericsson, Orange Guinée et la Sonatel, et relatif au règlement de la dette d'Orange Guinée envers Ericsson.

Par cette convention, Orange Guinée bénéficie d'un prêt de 15 millions d'euros maximum représentant d'une part, la dette financière de dix (10) millions d'euros due au titre de contrats de fourniture d'équipements et de services signés préalablement à cette convention de prêt et d'autre part, cinq (5) millions d'euros maximum de crédit supplémentaire optionnel destinés au financement d'investissements en Guinée.

### Modalités et effets

Ericsson s'engage à rééchelonner la dette de 10 millions d'euros de financement sur une période de deux ans à un taux d'intérêt de 3 %. En outre, Ericsson s'engage à accorder à Orange Guinée un crédit optionnel de 5 millions d'euros sur une période de deux ans à un taux d'intérêt de 3 %.

Ce crédit pourra être remboursé par Orange Guinée par paiement mensuel à compter de la date de mise en place effective du crédit pour les intérêts, et à partir du 1er janvier 2010 pour le capital et les intérêts restant dus et jusqu'au 31 décembre 2011.

Ce crédit sera remboursable par anticipation à tout moment sur simple lettre d'Orange Guinée.

La Sonatel s'est portée garante auprès de Ericsson, après l'autorisation de son Conseil, de payer la dette de Orange Guinée en cas de défaillance de cette dernière.

La Sonatel s'est également engagée à fournir à Ericsson un minimum de 14 millions d'euros de volume d'affaires, hors maintenance, sur la période du crédit, sur le périmètre du groupe Sonatel conformément aux procédures en vigueur à la Sonatel.

Au 31 décembre 2010, cet accord n'a pas produit d'effet dans les livres de la Sonatel.

## protocole d'accord entre la Sonatel et France Télécom

### Administrateurs concernés

- Monsieur Marc RENNARD
- Monsieur Jean Philippe VANOT
- Monsieur Christophe EOZAN
- Monsieur Bernard GHILLEBEART

### Nature et objet

Un protocole d'accord a été signé le 9 avril 2008 entre la Sonatel, la société France Câbles Radio (FCR) et France Télécom. Ce protocole est valable jusqu'au 31 décembre 2010.

France Télécom et la Sonatel ont convenu que la redevance due chaque année à FCR par la Sonatel et les sociétés du groupe au titre du contrat de coopération (dont le taux est fixé à 1,03 % du chiffre d'affaires consolidé de la Sonatel) est plafonnée en montant à 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2007, après déduction de la redevance due pour la même année au titre du BLA (Brand Licence Agreement) selon les dispositions de ce contrat.

Le chiffre d'affaires consolidé s'entend comme étant le chiffre d'affaires consolidé du groupe Sonatel net des activités intra-groupe de la Sonatel. Le groupe Sonatel s'entend de la Sonatel et de ses filiales sénégalaises ainsi que des sociétés Orange Mali, Orange Guinée et Orange Guinée Bissau, ainsi que toute autre société qui selon les normes SYSCOA sera consolidée dans les comptes de la Sonatel.

### Modalités et effets

En cas d'atteinte du plafond de cette redevance, France Télécom indemniser la Sonatel d'une somme égale à la différence entre d'une part, le montant facturé par FCR et d'autre part, le montant plafonné.

Au 31 décembre 2010, l'indemnisation due par France Télécom s'élève FCFA 2.633 millions.

## convention d'assistance avec la Sonatel Mobiles

### Administrateurs concernés

- Monsieur Jérôme HENIQUE
- Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE
- Monsieur Bernard GHILLEBEART
- Monsieur Jean Philippe VANOT

### Nature et objet

Il s'agit d'une convention entre la Sonatel et la Sonatel Mobiles, qui prévoit notamment :

- un transfert de savoir-faire de la Sonatel dans le domaine de la planification stratégique, technique, commercial, du contrôle de gestion, des achats, des ressources humaines ;
- des prestations d'assistance à la gestion fournies par la Sonatel à la Sonatel Mobiles par la mise à disposition d'experts à titre permanents ;
- des prestations d'assistance ponctuelles à la demande de la Sonatel Mobiles.

Comme indiqué aux points 4 et 5, cette convention a fait l'objet de deux avenants n° 1 et n° 2 signés le 11 février 2010 et le 20 juillet 2010, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2010. A travers ces avenants, la Sonatel a en charge :

- la gestion et centralisation de sa trésorerie ;
- la gestion de l'activité comptabilité, fiscalité, achats, logistique, marketing, communication ;
- la mise en place et la validation des conventions d'interconnexion avec tous les opérateurs exerçant leurs activités au Sénégal ;
- la validation des tarifs d'interconnexion ;
- la gestion de ses relations avec tous les opérateurs exerçant leurs activités au Sénégal ;
- la facturation et le recouvrement du trafic interconnexion et des redevances liées à l'interconnexion ;
- la certification des factures d'interconnexion ;
- la gestion des demandes de co-localisation et de liaisons MIC (Modulation par Impulsion Codée - technique de conversion d'un signal analogique en un signal numérique. Par extension, ce terme caractérise les liaisons spécialisées MIC qui aboutissent aux commutateurs) ;
- le recouvrement du Roaming ;
- la gestion des plateformes Roaming avec toutes les sociétés du groupe Sonatel ;
- la gestion de l'IOT discount (réduction sur les tarifs inter opérateurs) : validation, facture et recouvrement ;
- la gestion du Roaming opérateurs.

Comme indiqué aux points 4 et 5 du présent rapport, deux avenants à cette convention ont été signés le 11 février 2010 et le 20 juillet 2010.

#### Modalités et effets

En contrepartie du transfert de savoir-faire, la Sonatel Mobiles verse à la Sonatel une redevance annuelle forfaitaire calculée sur la base de 5 % du chiffre d'affaires annuel.

Les coûts du personnel détaché à titre permanent participant à la direction et à la gestion de la Sonatel Mobiles seront intégralement supportés par la Sonatel Mobiles.

Les experts détachés à titre permanent seront facturés à hauteur de FCFA 7 millions/mois homme.

La facturation des experts temporaires s'établit à FCFA 350.000/jour/homme.

Au titre des encaissements dans les guichets de la Sonatel et de leur comptabilisation, la Sonatel Mobiles verse 2 % des montants encaissés par la Sonatel.

Les frais générés par les opérations sur les comptes bancaires de la Sonatel pour le compte de la Sonatel Mobiles seront refacturés au prorata des opérations effectuées. Une rémunération des comptes courants sera versée par la Sonatel Mobiles en fonction du montant des excédents et découverts de la Sonatel Mobiles.

Les prestations d'assistance juridique réglementaire et de recouvrement seront facturées par la Sonatel pour un montant forfaitaire de FCFA 250 millions.

Les distributions de cartes de recharges et de cartes SIM seront facturées respectivement à hauteur de 4 % et 10 % du chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs.

La gestion du réseau technique et informatique sera facturée au prorata des ressources affectées par la Sonatel.

L'utilisation des logiciels de la Sonatel sera facturée au prorata des licences exploitées par la Sonatel Mobiles sur la base d'une assiette (montant amortissements + charges de maintenance) x 1,15.

La gestion des activités comptabilité et fiscalité sera facturée pour un montant forfaitaire annuelle de FCFA 623 millions.

La gestion des activités achat et logistique sera facturée pour un montant forfaitaire annuelle de FCFA 300 millions.

La Sonatel facturera à la Sonatel Mobiles pour la gestion de ses activités marketing et communication un montant forfaitaire annuel égale à 1% du chiffre d'affaires annuel de la Sonatel Mobiles hors groupe.

Au 31 décembre 2010, cette convention a généré un montant total de FCFA 30.121 millions qui s'analyse comme suit :

#### En millions de FCFA

Redevance annuelle forfaitaire	13.074
Commission distribution	9.828
Assistance marketing et communication	2.361
Gestion du réseau	2.237
Informatique	1.221
Assistance comptable et fiscale	467
Assistance achat et logistique	300
Hotline ACL	287
Assistance juridique	250
Assistance roaming et inteconnexion	50
Logiciels	46
<b>Total</b>	<b>30.121</b>

## convention de prêt à long terme avec Orange Bissau

### Administrateurs concernés

- Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE
- Monsieur Jérôme HENIQUE

### Nature et objet

Il s'agit d'une convention de prêt entre la société Orange Bissau et la Sonatel. La convention prévoit la mise à la disposition de Orange Bissau d'un prêt, sous la forme de crédit à moyen terme de trois (3) ans de FCFA 1 milliard, qui commence à courir à compter de la date de versement des fonds.

### Modalités et effets

Le prêt accordé par la Sonatel sera affecté d'un taux d'intérêt global de 10 % l'an.

Les intérêts commencent à courir à compter de la date de mise à disposition des fonds au crédit du compte d'Orange Bissau.

Le prêt devra être remboursé par Orange Bissau en trois (3) ans avec un différé d'une année à partir la date de versement des fonds conformément au tableau d'amortissement.

Au 31 décembre 2010, le solde du prêt est de FCFA 1 milliard. Les intérêts comptabilisés au titre de ce prêt s'élèvent à FCFA 100 millions.

## convention de coopération avec France Câbles Radio (FCR)

### Administrateurs concernés

- Monsieur Marc RENNARD
- Monsieur Jean Philippe VANOT
- Monsieur Christophe EOUZAN
- Monsieur Bernard GHILLEBEART

### Nature et objet

Une convention de coopération technique a été signée le 16 décembre 2004 entre la Sonatel et la société France Câbles Radio (FCR). Cette dernière apporte à la Sonatel et à ses filiales son savoir-faire et fournit les prestations suivantes :

- transfert de savoir-faire dans tous les domaines de l'exploitation et du développement d'une entreprise de télécommunications (planification stratégique, technique, réglementation, achats, système d'information, ...)
- assistance technique à titre permanent avec la mise à disposition d'experts à titre permanent qui participeront à la direction et à la gestion de la société et des filiales ;
- assistance technique ponctuelle avec la réalisation d'études ponctuelles et spécifiques, la résolution de problèmes liés à son organisation ou à son exploitation ;

- fourniture d'outils de gestion technique et commerciale.

Cette convention avait fait l'objet d'un avenant en date du 9 avril 2008. En complément de cet avenant, un protocole d'accord fixant le plafonnement et le mode de calcul de la redevance de coopération a également été signé à la même date.

La convention est prolongée pour une durée de 3 ans qui commence à courir à partir du 1er janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2010.

### Modalités et effets

En contrepartie du transfert de savoir-faire et des prestations rendues, la Sonatel versera à FCR une redevance équivalente à 1,03 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe Sonatel net des activités intra-groupe Sonatel.

Cette redevance est plafonnée à 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2007 après déduction des brand fees de l'exercice 2008 du périmètre du groupe Sonatel au Sénégal.

En cas d'atteinte de ce plafond, une indemnisation d'une somme égale à la différence entre la redevance FCR et le montant plafonné devra être versée par France Télécom.

Au titre de l'exercice 2010, les redevances comptabilisées s'élèvent à FCFA 4.579 millions et se répartissent comme suit :

#### En millions de FCFA

Redevance annuelle FCR	6.227
Indemnisation France Télécom	(2.633)
Charges relatives aux expatriés	940
Assistance technique ponctuelle	45
	<b>4.579</b>

## convention d'assistance avec Orange Bissau

### Administrateurs concernés

- Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE
- Monsieur Jérôme HENIQUE

### Nature et objet

Il s'agit d'une convention d'assistance entre la société Orange Bissau et la Sonatel signée le 6 août 2007 et qui prévoit notamment :

- transfert de savoir-faire de la Sonatel au profit d'Orange Bissau dans les domaines de la planification stratégique, dans le domaine des achats, des ressources humaines, du contrôle de gestion financier, technique, commercial ;
- prestations d'assistance à titre permanent par la Sonatel avec la mise à disposition de personnel hautement qualifié notamment pour exercer des fonctions de direction ;
- prestations d'assistance ponctuelle à la demande d'Orange Bissau pour des études ponctuelles et spécifiques ;
- mise à disposition par la Sonatel à Orange Bissau d'outils de gestion.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant n° 1 signé le 9 juillet 2008 dans le but de modifier

et de supprimer les termes de la convention du 6 août 2007, relatifs aux coûts du personnel à titre permanent mis à la disposition d'Orange Bissau par la Sonatel.

L'article 2 de l'avenant n° 1 à la convention précise que la Sonatel facturera à Orange Bissau le coût brut réel du personnel mis à disposition à titre permanent, sans appliquer une marge tant que l'EBITDA de cette dernière sera négatif.

### Modalités et effets

En contrepartie des prestations fournies, Orange Bissau versera à la Sonatel une redevance s'élevant à 3 % du chiffre d'affaires pour le transfert de savoir-faire.

Au titre des prestations d'assistance à titre permanent, Orange Bissau supportera intégralement les coûts du personnel expatrié mis à sa disposition par la Sonatel. La Sonatel facturera à Orange Bissau le coût brut réel du personnel mis à disposition à titre permanent, sans appliquer une marge tant que l'EBITDA de cette dernière sera négatif.

Les prestations d'assistance ponctuelle seront facturées par la Sonatel à Orange Bissau à raison de FCFA 350.000 / jour / homme.

L'utilisation des logiciels de la Sonatel sera facturée au prorata des licences exploitées par Orange Bissau sur la base d'une assiette

(montant amortissements + charges de maintenance) x 1,15.

Le montant comptabilisé sur l'exercice 2010 au titre de cette convention s'élève à FCFA 345 millions et se détaille comme suit :

#### En millions de FCFA

Management fees	232
Personnel détaché	85
Assistance ponctuelle	5
Utilisation logiciels	23
	<b>345</b>

## convention de coopération avec Sonatel Multimédia

### Administrateur concerné

- Monsieur Jérôme HENIQUE

### Nature et objet

Il s'agit d'une convention d'assistance technique entre la Sonatel et la Sonatel Multimédia signée le 19 décembre 2007 et qui prévoit notamment :

- un transfert de savoir-faire de la Sonatel dans tous les domaines de l'exploitation et du développement d'une entreprise de télécommunication ;
- des prestations d'assistance ponctuelles (conseils et études juridiques, assistance dans le domaine contentieux, encaissements des créances clients, finances et comptabilité, utilisation des outils de gestion de la Sonatel, utilisation des véhicules, utilisation de l'expertise de la Sonatel, locations de bâtiments, fournitures de services, hébergements dans les locaux techniques) ;
- l'accès du personnel de la Sonatel Multimédia à l'IPM et à la médecine d'entreprise ;

- la participation du personnel de la Sonatel Multimédia aux activités culturelles ;
- la gestion de la restauration du personnel de la Sonatel Multimédia ;

Cette convention a fait l'objet d'un avenant n° 1 signé le 3 mars 2009 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2008 et d'un avenant n° 2 signé le 15 octobre 2009.

A travers cet avenant, la Sonatel assure la gestion du service de hotline téléphonique pour les clients de la Sonatel Multimédia, à savoir notamment l'assistance, la fourniture d'informations et actions commerciales, le traitement des réclamations et des demandes d'activation.

La facturation de cette prestation se fera trimestriellement par netting comptable au prorata des ressources engagées, en fonction du volume d'appels traités sur la période et relatifs aux comptes d'accès.

Comme indiqué au point 6, un avenant n° 2 signé le 15 octobre 2009, précise que les frais

de communication sur l'internet seront supportés à 69 % par la Sonatel et à 31 % par la Sonatel Multimédia.

Un avenant n° 3 a été signé le 11 février 2010 et prévoit :

- la gestion et centralisation de la trésorerie ;
- la gestion des activités comptabilité et fiscalité.

#### Modalités et effets

En contrepartie des prestations reçues, la Sonatel Multimédia verse à la Sonatel une redevance annuelle forfaitaire calculée sur la base de 1 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Au titre de l'assistance dans le domaine con-

tentieux, la Sonatel facture un montant annuel forfaitaire de FCFA 5 millions hors taxes.

La Sonatel Multimédia verse également :

- 2 % des encaissements de factures effectués par la Sonatel,
- FCFA 5.000 par abonnement ADSL placé,
- FCFA 350.000 par expert et par jour,
- un montant égal au prorata des licences exploitées.

La Sonatel facturera à Sonatel Multimédia pour la gestion de ses activités comptables et fiscales un montant forfaitaire annuel de FCFA 134 millions.

Les redevances comptabilisées au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à FCFA 491 millions et se répartissent comme suit :

#### En millions de FCFA

Mutualisation SI	160
Encaissements créances clients	104
Management fees	58
Facturation unique ADSL	
Location immeuble	26
Gestion de la hotline	30
Assistance juridique	5
Assistance finance-comptabilité	102
Assistance contentieux	5
Location locaux techniques	1

491

## accord de licence pour l'utilisation de la marque Orange

#### Administrateurs concernés

- Monsieur Marc RENNARD
- Monsieur Jean Philippe VANOT
- Monsieur Christophe EOUZAN
- Monsieur Bernard GHILLEBEART

#### Nature et objet

Il s'agit de conventions de concession de licence de la marque Orange entre Orange Brand Services Limited, France Télécom et la Sonatel.

Ces conventions applicables à partir de l'exercice 2007, ont fait l'objet d'un avenant signé le 9 avril 2008 et prévoient notamment :

- l'octroi, par Orange Brand Services Limited, d'une licence non exclusive d'utilisation de la marque « Orange » ;
- une autorisation de gérer et d'exploiter la marque Orange au niveau international, y compris le droit de concéder en sous-licence l'utilisation de la marque Orange sur leur territoire ;

- des prestations de support de pré-lancement et de ré-nommage de marque par Orange Brand Services Limited ;

- des prestations de support en termes de marketing et de communication sous forme de savoir-faire, une formation, une assistance, une expertise de marque et d'autres informations et/ou conseils pour aider la Sonatel et ses filiales.

Cette convention a été conclue pour une durée de 10 ans.

#### Modalités et effets

La Sonatel s'engage à verser à Orange Brand Services Limited, ou toute autre entité désignée par ce dernier, une redevance annuelle égale à 1,6 % du chiffre d'affaires hors taxes des activités commercialisées sous la marque « Orange ».

L'effet de cette convention sur la Sonatel est de FCFA 5 millions.

## convention de coopération avec Orange Mali

### Administrateurs concernés

- Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE
- Monsieur Jérôme HENIQUE

### Nature et objet

Il s'agit d'une convention de coopération technique signée en août 2002 entre la Sonatel et Orange Mali dans les domaines suivants :

- transfert de savoir-faire de la Sonatel au profit d'Orange Mali ;
- prestations d'assistance à titre permanent par la sonatel dans les domaines de la gestion opérationnelle, de l'assistance technique, de l'ingénierie et de la formation ;
- prestations d'assistance ponctuelle à la demande d'Orange Mali pour des études ponctuelles et spécifiques ;
- fourniture par la Sonatel à la demande d'Orange Mali, d'outils de gestion technique et commerciale ;
- utilisation par Orange Mali des nouveaux logiciels de la Sonatel.

Cette convention a fait l'objet de deux avenants signés respectivement le 18 novembre 2005 et le 23 décembre 2008. Le second avenant complète les prestations prévues dans la convention de coopération et dans l'avenant n° 1 signés entre les parties en 2002 et en 2005.

En sus des prestations déjà prévues dans ces deux contrats initiaux, les parties conviennent de s'accorder mutuellement des prêts et emprunts.

### Modalités et effets

En contrepartie des prestations fournies, Orange Mali versera à la Sonatel une redevance s'élevant à 3 % du chiffre d'affaires pour le transfert de savoir.

Les prestations fournies à titre permanent par le personnel détaché sont facturées à hauteur de FCFA 7,5 millions par mois et par agent pour les postes de directeur général et de directeur. Et à hauteur de FCFA 5,9 millions par mois et par agent pour les autres postes.

Les missions d'expertise temporaire sont facturées au taux de FCFA 350.000 par jour par homme.

L'utilisation des logiciels de la Sonatel sera facturée au prorata des licences exploitées par Orange Mali sur la base d'une assiette (montant amortissements + charges de maintenance) x 15 %.

Au titre de l'avenant n° 2, le montant des prêts consentis par une partie ne saura excéder au moment du prêt plus de 60 % de la trésorerie moyenne mensuelle des 6 derniers mois.

Le taux d'intérêt correspond au taux moyen sur les 3 derniers DAT dont bénéficie le prêteur majoré de 0,25 point.

Si, du fait du prêt de la convention, le prêteur contracte une dette, le taux à appliquer sera le taux de sortie de la dite dette majorée de 0,25 point.

Les montants facturés par la Sonatel au titre de l'exercice 2010 s'élèvent globalement à FCFA 6.357 millions, s'analysant comme suit :

### En millions de FCFA

Redevance annuelle	5.589
Personnel détaché	457
Redevance logiciels	295
Assistance ponctuelle	16

**6.357**

## convention de prêt à long terme avec Orange Bissau

### Administrateurs concernés

- Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE
- Monsieur Jérôme HENIQUE

### Nature et objet

Il s'agit d'une convention de prêt entre la société Orange Bissau et la Sonatel signée le 1er août 2007 et qui prévoit la mise à la disposition de Orange Bissau d'un prêt, sous la forme de crédit à moyen terme de cinq (5) ans de FCFA 4.700 millions, qui commence à courir à compter de la date de versement des fonds.

### Modalités et effets

Le prêt accordé par la Sonatel sera affecté d'un taux d'intérêt global de 10 % l'an.

Les intérêts commenceront à courir à compter de la date de mise à disposition des fonds au crédit du compte de Orange Bissau.

Le prêt devra être remboursé par Orange Bissau dans les cinq (5) ans suivant la date de versement des fonds conformément au tableau d'amortissement.

Au 31 décembre 2010, l'encours du prêt s'élève à FCFA 4.700 millions.

Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à FCFA 470 millions.

## convention de prêt avec Orange Bissau

### Administrateurs concernés

- Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE
- Monsieur Jérôme HENIQUE

### Nature et objet

Il s'agit d'une convention de prêt entre la société Orange Bissau et la Sonatel signée le 6 juillet 2007 et qui prévoit la mise à la disposition de Orange Bissau d'un prêt, sous la forme d'un crédit spot, de FCFA 1.300 millions pour une durée de 6 (six) mois.

En janvier 2008, ce crédit spot a été transformé en prêt à long terme sur 5 ans.

### Modalités et effets

Le prêt accordé par la Sonatel sera affecté d'un taux d'intérêt global de 10 % l'an.

Les intérêts seront décomptés à termes échus mensuellement et ils seront payés chaque mois par virement dans un compte indiqué par la Sonatel.

Le capital sera remboursé par Orange Bissau à terme échu conformément au tableau d'amortissement.

Au 31 décembre 2010, l'encours du prêt s'élève toujours à FCFA 1.300 millions. Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à FCFA 130 millions.

## convention d'assistance avec Orange Guinée

### Administrateurs concernés

- Monsieur Cheikh Tidiane MBAYE
- Monsieur Jérôme HENRIQUE

### Nature et objet

Il s'agit d'une convention d'assistance entre la société Orange Guinée et la Sonatel signée le 21 juin 2007 et qui prévoit notamment :

- transfert de savoir-faire de la Sonatel au profit d'Orange Guinée dans les domaines de la planification stratégique, dans le domaine des achats, des ressources humaines, du contrôle de gestion financier, technique, commercial ;
- prestations d'assistance à titre permanent par la Sonatel avec la mise à disposition de personnel hautement qualifié notamment pour exercer des fonctions de direction ;
- prestations d'assistance ponctuelle à la demande d'Orange Guinée pour des études ponctuelles et spécifiques ;
- mise à disposition par la Sonatel à Orange Guinée d'outils de gestion.

### Modalités et effets

En contrepartie des prestations fournies, Orange Guinée versera à la Sonatel une

redevance s'élevant à 3 % du chiffre d'affaires pour le transfert de savoir-faire.

Au titre des prestations d'assistance à titre permanent, Orange Guinée supportera intégralement les coûts du personnel expatrié mis à sa disposition par la Sonatel et versera un montant de FCFA 7 millions par mois et par homme.

Les prestations d'assistance ponctuelle seront facturées par la Sonatel à Orange Guinée à raison de FCFA 350.000 par jour et par homme.

L'utilisation des logiciels de la Sonatel sera facturée au prorata des licences exploitées par Orange Guinée sur la base d'une assiette (montant amortissements + charges de maintenance) x 1,15.

Le montant comptabilisé sur l'exercice 2010 au titre de cette convention s'élève à FCFA 1.619 millions et se détaille comme suit :

#### En millions de FCFA

Personnel détaché	573
Management fees	924
Assistance ponctuelle	95
Utilisation Oracle	28

1.619

## protocole d'accord avec Canal

### Administrateur concerné

- La société Sonatel représentée par Madame Marie SOW DIOP

### Nature et objet

Il s'agit d'un protocole d'accord entre la Sonatel, Multi TV Afrique et Canal Horizons Sénégal. Ce protocole d'accord a été signé le 5 mai 2006 pour une durée de deux ans et prévoit notamment :

- un contrat de transport par la Sonatel du bouquet TV ADSL Canalsat Horizons via l'offre Multiplay à travers son réseau filaire ADSL ;
- un contrat de distribution commerciale dont l'objet sera pour la Sonatel et Canal de commercialiser au travers de leur réseau commercial les abonnements au bouquet TV ADSL Canalsat Horizons ;
- un contrat de gestion des abonnés par la sonatel.

### Modalités et effets

Les conditions financières du protocole sont les suivantes :

#### \* Au titre des prestations de transport et de gestion du signal

Canal versera à la Sonatel un montant mensuel par abonné de 3,05 euros HT. A ce titre, un montant minimum garanti (MG) déterminé de la façon suivante sera réglé par Canal à la Sonatel :

- année 1 d'exploitation : le MG est de 73.200 euros,
- année 2 d'exploitation : le MG pour la seconde année d'exploitation correspondra à un prix de transport de 3,05 euros par abonné, multiplié par « x », multiplié par 12 mois.

« x » correspond à deux fois le nombre d'abonnés réel moyens de l'année 1; « x » est par ailleurs égal au minimum de 2.000 abonnés et plafonné le cas échéant à 4.000 abonnés.

#### \* Au titre des prestations de gestion des abonnés au bouquet TV ADSL Canalsat Horizons

Canal versera à la Sonatel une redevance mensuelle par abonné établie sur la base d'une moyenne mensuelle d'abonnés en fonction des seuils suivants :

- 4 euros HT par abonné et par mois, si le nombre d'abonnés moyens mensuels est compris entre 1 et 3.000 ;
- 3,5 euros HT par abonné et par mois, si le nombre d'abonnés moyens mensuels est compris entre 3.001 et 5.000 ;
- 3 euros HT par abonné et par mois, si le nombre d'abonnés moyens mensuels est supérieur à 5.000.

#### \* *Au titre des prestations distribution*

En contrepartie des prestations de distribution du bouquet TV ADSL Canalsat Horizons, Canal Horizons Sénégal versera à la Sonatel une commission de 5 % sur le prix hors taxes du montant total de l'abonnement annuel au Bouquet TV ADSL Canalsat Horizons souscrit

par l'intermédiaire de la Sonatel par un nouvel abonné quelle que soit l'offre tarifaire choisie par ce dernier.

Au titre de l'exercice 2010, les effets de ce protocole d'accord dans les livres de la Sonatel sont les suivants :

- un montant de FCFA 61 millions au titre la prestation de transport et de gestion du signal,
- un montant de FCFA 137 millions concernant la prestation de gestion des abonnés,
- un montant de FCFA 26 millions au titre de la prestation de distribution.

## convention de coopération avec Sonatel Business Solutions

### Administrateurs concernés

- La société Sonatel représentée par Monsieur Omar GUEYE NDIAYE
- Monsieur Jérôme HENIQUE

### Nature et objet

Il s'agit d'une convention d'assistance technique entre la Sonatel et la Sonatel Business Solutions signée le 7 juin 2005 et qui prévoit notamment :

- un transfert de savoir-faire entre la Sonatel et la Sonatel Business Solutions ;
- une prestation d'assistance en gestion à titre permanent avec la mise à disposition d'experts qui participeront à la direction de la société ;
- des prestations d'assistance ponctuelles pour la résolution de problèmes liés à son organisation (conseils et études juridiques, assistance dans le domaine contentieux, encaissements des créances clients, finances et comptabilité, utilisation des outils de gestion de la Sonatel, utilisation des véhicules, utilisation de l'expertise de la Sonatel, locations de bâtiments, fournitures de services, héber-

gements dans les locaux techniques).

Cette convention a été conclue pour une durée de 10 ans.

Un avenant à cette convention a été signé le 21 juin 2007. Cet avenant qui prend effet à compter de l'exercice 2007, complète les prestations prévues dans la convention d'assistance signée entre les parties en 2005. En effet, en sus des prestations déjà prévues dans le contrat initial, il prévoit la facturation des prestations d'assistance à titre permanent, ainsi que celle des prestations complémentaires.

Comme indiqué dans le point 7 un avenant n° 2 a été signé le 11 février 2010 et prévoit :

- la gestion et centralisation de la trésorerie ;
- la gestion des activités comptabilité et fiscalité.

### Modalités et effets

En contrepartie des prestations reçues, la Sonatel Business Solutions s'engage à verser à la Sonatel une redevance annuelle forfaitaire égale à 2 % de son chiffre d'affaires hors taxes à partir de la deuxième année d'exploitation,

un montant forfaitaire de FCFA 5 millions au titre des prestations de conseils et d'études juridiques, le remboursement des frais d'avocats, de notaires et d'huissiers sur production de factures, FCFA 350.000 par expert temporaire et par jour. Concernant les experts détachés, la facturation est faite au coût réel auquel s'ajoute une marge de 15 %.

La location de matériel de la Sonatel à la Sonatel Business Solutions est facturée selon les modalités suivantes :  $[(\text{coût d'acquisition HT} / \text{durée d'amortissement en jours}) \times \text{nombre de jours de prêt}] \times 1,15$ .

Les outils de gestion sont facturés au prorata des licences exploitées.

La Sonatel facturera à Sonatel Multimédia pour la gestion de ses activités comptables et fiscales un montant forfaitaire annuel de FCFA 38 millions.

Les montants comptabilisés par la Sonatel sur l'exercice 2010 au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 104 millions et se détaillent comme suit :

#### En millions de FCFA

Assistance comptable	28
Management fees	71
Redevances pour logiciels	5
	104

## convention de concession

### Administrateurs concernés

- Monsieur Cheikh Sidiya El Moctar BEYE
- Monsieur Thierno FALL
- Monsieur Thierno Ousmane SY

### Nature et objet

Une convention de concession entre l'Etat du Sénégal et la Sonatel a été signée le 1er octobre 1985 et réactualisée le 21 juillet 1997.

### Modalités

Par cette convention, l'Etat du Sénégal accorde à la Sonatel la concession des droits de l'Etat relatifs à l'établissement et à l'exploitation des réseaux et à la fourniture des services des télécommunications sur toute l'étendue du territoire sénégalais pour une durée de vingt (20) ans.

## remboursement des frais des administrateurs

Conformément à l'article 432 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Conseil d'administration de la Sonatel a, lors de ses séances du 9 avril 2008 et du 13 octobre 2009, autorisé le remboursement des frais d'hôtel et des frais de déplacement des administrateurs entre leur lieu de travail normal et le lieu de tenue des réunions du Conseil ou des réunions des Comités du Conseil.

Au titre de l'exercice 2010, il n'y a pas de remboursement de frais.

Les commissaires aux comptes

GARECGO  
MEMBRE DU RESEAU EURA-AUDIT



Mamour FALL  
Associé  
Le 15 février 2011

RACINE  
MEMBRE D'ERNST & YOUNG



Makha SY  
Associé



Bracelet de poignet en argent massif

*D'origine touareg, Niger et Mali, il se porte par paire en guise de parure ornement. Le bracelet est composé de 5 éléments creux, séparés par une tige. Chaque tige comporte également une barre de séparation, les bouts se terminent par un polygone plat, strié de cercles concentriques. Il a été acheté à Niamey. Provenant sans doute du Bornou. Ce genre de bracelet ne se trouve plus que dans les vieilles familles de commerçants ou d'aristocrates. C'est un bijou ancien, non restauré.*

## texte des projets de résolutions soumis à l'assemblée générale mixte de Sonatel du 06 avril 2011

### résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

projet de résolution 1 :  
examen et approbation des états financiers  
de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

1. du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2010 et sur les comptes dudit exercice,
2. du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de cet exercice.

Approuve les états financiers de Sonatel de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, prenant acte du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

projet de résolution 2 :  
affectation du résultat de l'exercice 2010

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter en dividendes et en réserves le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élevant au montant de 170.987.481.887 F CFA.

L'Assemblée Générale décide de répartir le résultat ainsi qu'il suit :

Premier dividende	=	3.000.000.000 F CFA
Dividende complémentaire	=	137.000.000.000 F CFA
Autres réserves	=	30.987.481.887 F CFA
<b>TOTAL</b>	=	<b>170.987.481.887 F CFA</b>

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 300 F CFA le premier dividende brut et à 13.700 F CFA le dividende complémentaire brut revenant à chaque action, ce qui porte le total desdits dividendes bruts à 14.000 F CFA par action.

Après déduction de la retenue à la source de 10 % au titre de l'IRVM, le dividende net de 12.600 F CFA sera mis en paiement à compter du 28 avril 2011 à Dakar.

projet de résolution 3 :  
ratification de la cooptation d'un administrateur

Sur proposition du Conseil d'Administration et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Bernard GHILLEBAERT coopté lors de la réunion du Conseil du 13 octobre 2010 en remplacement de Monsieur Michel MONZANI, démissionnaire.

Monsieur Bernard GHILLEBAERT ainsi nommé conservera son mandat pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

projet de résolution 4 :  
renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Ibrahima KONTE, administrateur, arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Elle décide de renouveler le mandat de Monsieur Ibrahima KONTE pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Ibrahima KONTE dont le mandat a été renouvelé déclare accepter ce renouvellement et précise qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui empêcher d'exercer les fonctions d'administrateur.

projet de résolution 5 :  
approbation de conventions règlementées

Après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les Conventions suivantes :

- Avenants 1 et 2 à la Convention d'Assistance entre Sonatel et Sonatel Mobiles,
- Avenant 2 à la Convention d'Assistance entre Sonatel et Sonatel Business Solutions,
- Avenant 3 à la Convention d'Assistance entre Sonatel et Sonatel Multimédia,
- Convention portant rééchelonnement des prêts existant entre Sonatel et Orange Guinée (2008 à 2010),
- Conventions (2) de prêts entre Sonatel et Orange Bissau.

## résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

projet de résolution 6 :  
mise en place d'un délai de convocation d'urgence  
du conseil d'administration

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de mettre en place, à côté du délai de convocation du Conseil d'Administration habituel de quinze (15) jours, un délai de convocation de trois (3) jours en cas d'urgence pour une prise de décision.

projet de résolution 7 :  
modification corrélative de l'article 12 alinéa 3 des statuts

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire modifie comme suit l'article 12 alinéa 3 des Statuts :

«Les convocations aux réunions du Conseil sont faites par lettres recommandées, télégrammes ou **courriels** du Président, 15 (quinze) jours au moins avant la date de la réunion ou **3 (trois) jours au moins avant la date de réunion en cas d'urgence. Le caractère urgent de la décision ou des décisions à prendre est laissé à la libre appréciation du Président du Conseil d'Administration.** Les convocations préciseront les points figurant à l'ordre du jour.» (le reste est sans changement).

projet de résolution 8 :  
pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originiaux, copies ou extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.



Bracelet de cheville

Ethnie : *SENOUFO*. Il est porté à la cheville à l'occasion des fêtes d'initiation, des fêtes agraires, des funérailles ou des cérémonies de levée de deuil. C'est un bracelet cylindrique, rétréci à la cheville. Il est orné au centre d'un reptile, le crocodile étant un des mythes senoufo avec le calao, le serpent, la tortue...

